



## CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (39)/16.23

Date de publication : 29 novembre 2016

### TRENTE-NEUVIÈME RÉUNION

**Date** : 6- 8 décembre 2016

**Lieu** : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

---

**Point 7 de l'ordre du jour**

### **Rapport du représentant des ONG**

**La fin de l'épidémie de sida d'ici 2030 : un scénario peu probable sans un  
financement durable des actions communautaires**

---

**Document supplémentaire pour ce point : aucun**

**Mesures requises lors de cette réunion – Le Conseil de Coordination du Programme est invité à :**

*Voir les décisions mentionnées aux paragraphes ci-après :*

82. *Rappelant* les paragraphes 60d et 64a<sup>i</sup> de la Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida de 2016, *demander* aux États membres de l'ONU d'examiner au plus vite des mécanismes et des systèmes nationaux de financement afin de localiser les obstacles au financement des organisations communautaires – en particulier des réseaux et organisations de personnes vivant avec le VIH et issues d'autres populations clés, notamment les femmes et les jeunes – et de *créer* des mécanismes permettant de financer efficacement et durablement les actions menées par les communautés.

83. *Rappelant* les décisions 5.2, 6.2(b) et 6.4<sup>ii</sup> du 38<sup>e</sup> Conseil de Coordination du Programme ainsi que les engagements énoncés dans les paragraphes 63 (a) à (e) de la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2016<sup>iii</sup>, *demander* à l'ONUSIDA de :

- a. *Procéder* à une analyse des obstacles systémiques, politiques, juridiques et sociaux à l'intégration dans les plans nationaux de lutte contre le VIH des actions communautaires et des solutions possibles pour éliminer ces obstacles, notamment les mesures que peuvent prendre les pays à revenu intermédiaire pour soutenir les actions communautaires dans leurs plans de financement de transition, en particulier les actions menées par des populations clés ;
- b. *Adapter* des mécanismes existants pour aider les États membres de l'ONU à suivre et partager les progrès accomplis en matière de financement des organisations communautaires ;
- c. *Conseiller*, d'une part, les bailleurs de fonds sur les bonnes pratiques de suivi et d'évaluation de l'usage des fonds octroyés aux organisations locales et communautaires, et d'autre part, les pays pour mettre en place ou réformer des mécanismes destinés à financer une riposte communautaire complète au VIH ;
- d. *Recenser* des mesures novatrices visant à renforcer la contribution des communautés aux comités mis en place pour élaborer, évaluer et examiner les programmes nationaux de lutte contre le VIH ainsi que les cadres d'investissement des pays et des donateurs dans la riposte à l'épidémie, conformément au principe d'une participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA) ;
- e. *Rendre compte* des progrès accomplis à l'occasion du 41<sup>e</sup> CCP.

84. *Reconnaissant* le besoin urgent d'intégrer les programmes de lutte contre le VIH avec les programmes portant sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation ainsi que d'autres programmes de santé, et *rappelant* le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement établi en 2011<sup>iv</sup>, *demander* à l'ONUSIDA de collaborer avec d'autres plates-formes multilatérales – Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Fonds mondial pour les femmes, banques régionales de développement, organismes de développement des pays donateurs, entre autres – afin de trouver des mécanismes permettant d'améliorer le soutien multilatéral apporté aux organisations de la société civile et aux organisations communautaires en tant qu'acteurs indépendants du développement.

## INTRODUCTION : OBJET ET MÉTHODOLOGIE

1. La délégation des ONG transmet au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) les points de vue et les expériences de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et de personnes appartenant aux populations clés, qui ont été recueillis directement sur le terrain. Chaque année, la délégation remet un rapport centré sur une nouvelle question essentielle pour les communautés affectées par l'épidémie de VIH, et alimenté par les contributions de ses groupes constitutifs.
2. Le rapport 2016 des ONG est intitulé *La fin de l'épidémie de sida d'ici 2030 : un scénario peu probable sans un financement durable des actions communautaires*. Ce rapport donne un aperçu du consensus mondial sur la nécessité d'une riposte communautaire au VIH dotée de moyens suffisants, expose certains des principaux obstacles rencontrés par les communautés pour accéder aux financements des donateurs et formule des recommandations pratiques pour améliorer les systèmes de financement de manière à améliorer le soutien apporté aux actions menées par les communautés. Par ailleurs, ce rapport propose des exemples de bonnes pratiques et des études de cas portant sur certains mécanismes par l'intermédiaire desquels les communautés peuvent accéder à des financements. Le présent rapport a pour objet de faire comprendre aux donateurs, aux États membres et à l'ONUSIDA, l'importance d'un financement effectif de la riposte communautaire au VIH et d'apporter un éclairage sur les moyens d'y parvenir. Avec ce rapport, la délégation des ONG entend appuyer l'adoption des décisions exposées ci-dessus et à la fin du document (cf. paragraphes 82 à 84).
3. Ce rapport des ONG est le fruit de consultations menées par les membres de la délégation en août et septembre 2016. Les observations des participants aux consultations et à l'enquête, qui sont cités tout au long du document, inspirent l'esprit général et constituent le fondement probatoire de ce rapport. D'autres contributions à ce rapport proviennent de l'étude de documents pertinents – articles de recherche, rapports d'analyse et de sensibilisation préparés par des organisations de la société civile, éléments descriptifs provenant d'organismes de financement, ressources publiées par des institutions des Nations Unies.
4. Les données présentées dans ce rapport proviennent à l'origine des deux sources suivantes : a) des consultations régionales ; b) une enquête mondiale en ligne menée par les membres de la délégation des ONG. Pour les consultations régionales, les délégués des ONG ont identifié des acteurs essentiels (n = 30), certains issus d'organisations communautaires et d'autres étant des militants bien informés sur les contextes de financement locaux, nationaux et régionaux, et se sont entretenus avec eux dans le cadre d'un entretien directif d'une durée comprise entre 30 et 60 minutes. Les entretiens ont eu lieu en août et début septembre 2016. La liste des personnes rencontrées figure dans l'*annexe 1*.
5. L'enquête en ligne, destinée principalement à des personnes travaillant sur des projets communautaires, a été proposée en anglais, en espagnol et en russe. Elle a été diffusée aux contacts figurant dans la liste d'adresses électroniques et via les liens de médias sociaux de la délégation des ONG, ainsi que par l'intermédiaire des réseaux de chaque délégué. Commencée par 198 destinataires, l'enquête a été remplie complètement par 156 d'entre eux<sup>v</sup>. Les personnes interrogées proviennent d'au moins 63 pays différents<sup>vi</sup>. Les participants à l'enquête appartiennent principalement à de petites organisations : 49,6 % ont déclaré que leur organisation comptait de un à dix employés et 18,2 % ont indiqué que tous les membres de leur organisation étaient des bénévoles. La grande majorité des personnes interrogées (84,9 %) ont indiqué que leur organisation œuvrait à l'échelle locale ou nationale. La plus grande partie des participants à l'enquête (62 %) ont indiqué qu'ils avaient dû réduire le budget de leurs organisations au cours des trois

dernières années, tandis que 23% ont affirmé que leurs budgets étaient restés stables et 15 % que leurs budgets avaient augmenté. Une liste des participants à l'enquête qui ont souhaité être nommés figure dans l'*annexe 1*.

6. Bien que la délégation des ONG ait cherché à recueillir une large palette d'expériences et d'expertise, il existe des limites inhérentes à tout processus de collecte de données. En particulier, du fait de limites liées à la langue et à la technologie, les organisations dont les dirigeants ne maîtrisent ni l'anglais, ni l'espagnol, ni le russe, qui ne disposent pas d'un accès fiable à internet ou qui n'ont pas de liens avec les réseaux reliés à la délégation des ONG, ne figurent pas dans les participants à l'enquête. Par ailleurs, les organisations qui rencontrent le plus de difficultés n'auront éventuellement pas le temps de répondre à une enquête, tandis que celles qui se portent bien n'auront peut-être pas la motivation. Une limitation importante réside dans le fait que les personnes interrogées appartiennent à des organisations actuellement actives ; les organisations qui ont dû cesser leurs activités par manque de financement (ou pour d'autres raisons) ne sont pas représentées dans ces résultats. Par conséquent, les données présentées ici ne doivent pas être perçues comme étant représentatives de l'ensemble des organisations communautaires impliquées dans la riposte au VIH. Elles illustrent cependant la façon dont les communautés, dans leurs efforts pour pérenniser la prestation de services essentiels et leur indispensable travail de sensibilisation, ont collaboré, et continuent de collaborer, avec les bailleurs de fonds.

## **CONTEXTE : UN CONSENSUS SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE RIPOSTE COMMUNAUTAIRE**

### **LE RÔLE DES COMMUNAUTÉS DANS LA RIPOSTE AU VIH**

7. Ce qui a été réalisé dans le cadre de la riposte au VIH est largement le fait des communautés. Les progrès considérables que nous avons accomplis pour prévenir les infections, pour atteindre les personnes vulnérables et pour introduire les principes des droits de l'homme et de l'égalité de genre dans la santé et le développement, sont quelques-unes des nombreuses contributions des communautés à la riposte, sans parler des décennies de militantisme et de sensibilisation qui ont contraint les gouvernements à tenir compte des personnes vivant avec le VIH et les chercheurs à mettre au point des traitements efficaces. Cependant, si des organisations communautaires suffisamment financées et respectées ne sont plus en mesure de mener à bien des actions fortes, indispensables et qui évoluent constamment, l'idée de mettre fin à l'épidémie de sida d'ici 2030 restera un rêve non réalisé.
8. Historiquement, les communautés ont été les premières à réagir à l'épidémie de sida. Et cela s'est confirmé au fur et à mesure que l'épidémie se propageait et prenait de l'ampleur. Cela a été particulièrement vrai des individus les plus vulnérables et les plus marginalisés touchés par l'épidémie – les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH), les personnes transgenres, les professionnel(le)s du sexe et les consommateurs de drogues – mais aussi de personnes de tous horizons une fois celles-ci diagnostiquées séropositives. C'est dans les actions communautaires que les personnes qui vivent avec le VIH, les populations clés et d'autres trouvent d'abord un soutien.
9. Les actions communautaires vont des plus informelles aux plus formelles. Les actions les « plus informelles » sont menées au niveau des ménages, des familles ou des quartiers. D'autres types d'actions informelles impliquent des responsables communautaires (p. ex. politiques ou religieux) et des initiatives communautaires (p. ex. des groupes de soins et de soutien mutuels) qui ne bénéficient ni d'un statut officiel, ni d'une reconnaissance formelle de la part des pouvoirs publics. Cela comprend également des initiatives que les pouvoirs publics refusent de reconnaître ou

d'enregistrer officiellement pour toutes sortes de raisons, politiques entre autres. Les actions communautaires formelles sont celles qui sont menées par des entités reconnues officiellement, par exemple, des organisations communautaires (OC) enregistrées, des organisations non gouvernementales (ONG) locales, des réseaux de populations clés ou des organisations axées sur le mouvement social et les droits sociaux<sup>vii</sup>.

10. Les actions communautaires peuvent avoir un impact unique au sein de la riposte globale au VIH. Dans *Communities Deliver*, l'ONUSIDA et Stop AIDS Alliance affirment : « L'action communautaire produit des résultats. Elle contribue à améliorer l'état de santé des populations, à susciter une demande pour des services, à renforcer les systèmes de santé, à mobiliser des dirigeants politiques, à faire évoluer les normes et les attitudes sociales et à instaurer un environnement propice qui favorise une égalité d'accès aux services<sup>viii</sup>. »
11. Les communautés ont toujours joué un rôle de sensibilisation de premier plan. Dans les consultations régionales, les personnes interrogées ont souvent cité la sensibilisation au niveau local des dirigeants politiques et des organismes gouvernementaux comme une activité primordiale de la riposte communautaire. Ces activités de sensibilisation sont décrites comme un corollaire indispensable à la prestation de services politiquement sensibles tels que la réduction des risques, l'accès aux groupes de population difficiles à atteindre et la mise en place d'environnements favorables pour les personnes qui vivent avec le VIH.
12. Les communautés offrent également des services de prévention et de traitement du VIH et le font d'une manière qui leur permet d'avoir un impact unique. Selon un rapport de 2013 de la Banque mondiale, plus les organisations communautaires sont présentes, plus le recours aux services de traitement et de prévention du VIH est important. Au Nigeria, par exemple, chaque fois qu'une organisation communautaire couvrant 100 000 personnes a été créée, on a constaté une augmentation de 64 % de l'accès aux traitements et un doublement du recours aux services de prévention<sup>ix</sup>.

## LE CONSENSUS SUR L'IMPORTANCE DE DOTER LA RIPOSTE COMMUNAUTAIRE AU VIH DE MOYENS SUFFISANTS

13. Il existe un consensus à l'échelle mondiale sur la nécessité de doter la riposte communautaire au VIH de moyens suffisants. Du fait de ce consensus, l'intérêt et la nécessité d'une riposte communautaire bien financée sont ici considérés par la délégation des ONG comme une hypothèse de travail acceptée. Les extraits suivants, qui proviennent de politiques mondiales, de documents de sensibilisation et d'institutions de financement, viennent illustrer ce consensus.
14. Les gouvernements du monde entier s'accordent pour dire qu'il est urgent d'accroître le financement de la riposte communautaire au VIH. Deux paragraphes de la *Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida de 2016 : Accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030*<sup>x</sup> illustrent les objectifs convenus à l'échelle mondiale en ce qui concerne les dépenses consacrées aux actions communautaires contre le VIH. Dans ces paragraphes, les États membres de l'ONU s'engagent à « [élargir] la prestation de services de proximité de façon à ce que ceux-ci représentent au moins 30 % de l'ensemble des services d'ici à 2030 » (60 d)<sup>xi</sup> et à « faire en sorte qu'au moins 6 pour cent de l'ensemble des ressources mondiales consacrées à la lutte contre le sida soient affectées aux moyens d'action sociaux que sont la sensibilisation, la mobilisation sociale et politique, le suivi par la communauté, la communication publique et les programmes de communication destinés à renforcer l'accès aux tests et aux diagnostics rapides, ainsi qu'aux programmes dans le domaine

des droits de l'homme tels que la réforme des lois et des politiques publiques et la réduction de la stigmatisation et de la discrimination » (64 a)<sup>xii</sup>.

15. La *Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021* mentionne à plusieurs reprises l'importance des actions communautaires, notamment à travers le soutien catégorique et succinct exprimé dans le paragraphe qui suit : « Les réseaux et les organisations communautaires (en particulier de femmes, de jeunes et de populations clés) doivent être financièrement et politiquement appuyés, de manière à ce qu'ils jouent un rôle plus central dans la prestation de services et la communication auprès des membres de leur communauté, en vue de les informer, de les autonomiser et de les mettre en relation avec les services<sup>xiii</sup>. »
16. Dans le document de 2015 intitulé *Communities Deliver*, l'ONUSIDA et Stop AIDS Alliance mettent l'accent sur la nécessité d'intégrer les actions communautaires dans la riposte globale au VIH : « Il est essentiel d'intégrer la riposte communautaire dans la riposte globale en l'associant aux systèmes de soins et en intégrant les activités des communautés dans un contexte plus large, afin de transformer la riposte au sida dans le programme de développement pour l'après-2015<sup>xiv</sup>. »
17. Dans sa stratégie pour la période 2017/2022 intitulée *Investir pour mettre fin aux épidémies*, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial) souligne que « la société civile et les communautés doivent avoir un rôle central dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions, notamment en ce qui concerne la prestation de services dans la communauté<sup>xv</sup> ». Dans son Cadre de renforcement des systèmes communautaires de 2014, le Fonds mondial reconnaît également la valeur ajoutée des services rendus par les communautés dans le cadre d'une riposte globale au VIH : « Les organisations et réseaux communautaires ont une capacité unique à établir des relations avec les communautés concernées, à réagir rapidement aux besoins et aux problèmes des communautés et à susciter l'intérêt des groupes touchés et vulnérables. Ils proposent des services directs aux communautés et plaident pour une amélioration des programmes et des environnements liés aux politiques<sup>xvi</sup>. »
18. Dans un article écrit pour la Banque mondiale, Rosalia Rodriguez-Garcia revient sur le rôle important des communautés dans l'ensemble des actions menées dans le cadre de la riposte au VIH : « La participation communautaire fait partie des facteurs déterminants d'une riposte efficace au VIH/sida ; pour que les actions menées réussissent, les communautés, la société civile, les personnes vivant avec le VIH/sida et les personnes affectées par l'épidémie doivent y être associées en tant que partenaires essentiels<sup>xvii,xviii</sup>. »
19. Au-delà de la riposte au VIH, le rôle essentiel des communautés et de la société civile dans la réalisation de grands objectifs de développement a été reconnu, comme le montre le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, établi en 2011 : « Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle déterminant dans la possibilité pour les personnes de faire valoir leurs droits, dans la promotion des approches fondées sur les droits, dans la définition des politiques de développement et de partenariats, et dans leur mise en œuvre. Elles assurent aussi la fourniture de services dans des domaines venant en complément à ceux fournis par l'État<sup>xix</sup>. »
20. Il existe un consensus à l'échelle mondiale autour du fait que ce travail important doit continuer, qu'il doit être soutenu et qu'il doit être financé. Cependant, la mise en œuvre de ces accords sur le financement des actions communautaires demandera plus qu'une simple volonté politique. Certains obstacles pratiques – inhérents aux méthodes de financement actuelles — devront être examinés sérieusement et au plus vite pour

pouvoir véritablement envisager de mettre fin à l'épidémie dans les quatorze années à venir. Ce document présente un examen préliminaire de certains des principaux problèmes rencontrés par les communautés pour accéder aux financements de donateurs, et propose des mesures qui permettraient aux donateurs du monde entier de passer des paroles aux actes.

- a. *« Ce qu'il faut comprendre avant tout, c'est que le travail effectué par les communautés nécessite et mérite des financements. Si le soutien aux organisations communautaires est une priorité, alors vous trouverez un moyen de créer la structure dont vous avez besoin. » – Lee Waldorf, Amérique du Nord*

## **LES PROBLÈMES DU FINANCEMENT DE LA RIPOSTE COMMUNAUTAIRE : CONTEXTE ET OBSTACLES**

21. Cette section traite du contexte qui entoure le financement par les donateurs de la riposte communautaire, y compris des problèmes et des menaces qui pèsent sur l'accès à ce financement, et de la manière dont les donateurs et les institutions mondiales pourraient atténuer ces problèmes afin de soutenir le travail essentiel des communautés en vue de mettre fin à l'épidémie de sida dans le monde. Cette section est fortement basée sur les contributions des participants aux consultations régionales et sur les réponses des participants à l'enquête mondiale en ligne. L'examen des principaux obstacles est structuré de la même manière que l'examen ultérieur des solutions pratiques.

## **LES DONNÉES DISPONIBLES SUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES SONT LIMITÉES**

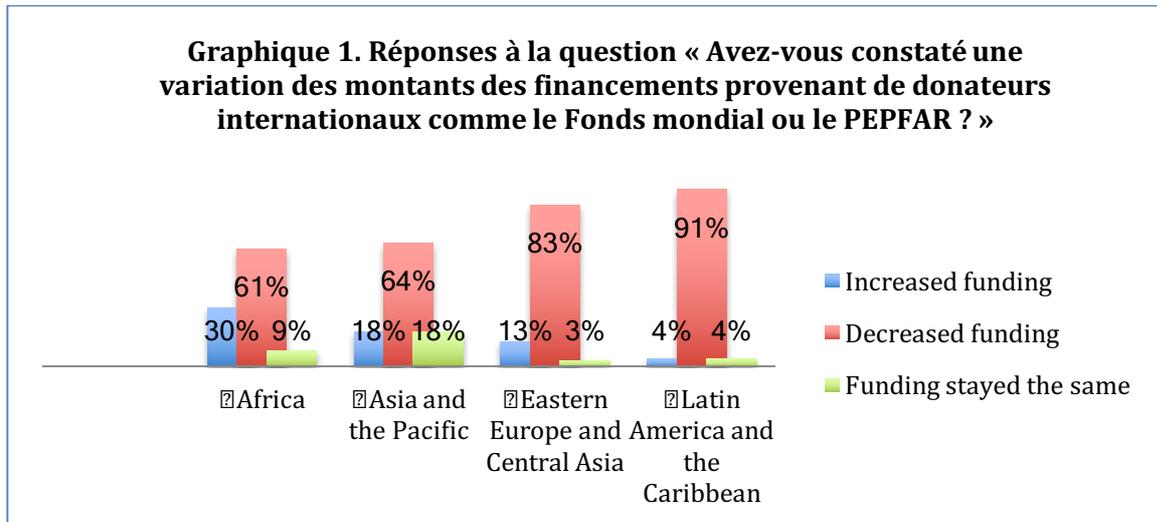
22. Il est difficile de donner une indication précise de la part qui va aux actions communautaires dans le total des ressources consacrées à la riposte au VIH dans le monde. Mais il est clair que ce n'est pas suffisant. Il est néanmoins urgent de pouvoir disposer d'informations précises. Comme le remarquent Rodriguez-Garcia et ses collègues : « Il est difficile de trouver des informations sur les financements directs et indirects [des actions communautaires] dans la base de données centralisée des donateurs, car ceux-ci ne ventilent pas systématiquement ces données par partenaire d'exécution (p. ex. gouvernements, société civile, organisations internationales)<sup>xx</sup>. »
23. Des estimations existent, mais elles sont rares et leur champ est limité. Par exemple, l'ONUSIDA a estimé en 2014 que le financement des services communautaires représentait environ 1 % du montant total des ressources mondiales consacrées à la riposte au sida et qu'il était nécessaire d'augmenter cette proportion. « Les services communautaires occuperont une place croissante dans la riposte au sida et l'ONUSIDA estime que les ressources destinées à la mobilisation communautaire passeront de 1 % des besoins mondiaux en matière de financement en 2014 (216 millions d'USD) à 3,6 % en 2020 et 4 % en 2030. Cela inclut le traitement antirétroviral et le dépistage et le conseil sur le VIH. Le renforcement du système communautaire vise à soutenir le rôle des populations cibles, des communautés et des organisations communautaires dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des services, des activités et des programmes<sup>xxi</sup>. »
24. En 2016, les dirigeants du monde entier se sont à nouveau penchés sur la question et ont établi qu'il était nécessaire d'augmenter considérablement le financement des actions communautaires, appelant à y consacrer 6 % des ressources mondiales afin de créer des environnements sociaux et politiques favorables<sup>xxii</sup>.

## **LES COMMUNAUTÉS SE FINANCENT AUPRÈS DE DONATEURS INTERNATIONAUX**

25. Alors que les actions communautaires sont des actions locales et/ou destinées à des populations particulières, leur financement dépend fortement de sources non locales. « Les organisations de la société civile dépendent dans une large mesure de financements qui ne proviennent pas de la communauté<sup>xxiii</sup>. » En fait, les consultations régionales ont confirmé que la quasi-totalité des fonds reçus par les organisations locales et communautaires situées en dehors de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord provenait de sources non nationales, notamment de grandes institutions multilatérales (Fonds mondial, système des Nations Unies, etc.), de donateurs bilatéraux comme les États-Unis ou les pays européens par l'intermédiaire de leurs organismes d'aide et de développement (PEPFAR/USAID, DfID, etc.) et de fondations privées (Fondation Bill et Melinda Gates, Open Society Foundations, MAC AIDS Fund) basées principalement dans l'hémisphère Nord.
26. En général, le bilan des gouvernements des pays à revenu faible ou intermédiaire est particulièrement problématique s'agissant du financement des communautés locales. Les conclusions de l'enquête mondiale effectuée par la délégation indiquent que 29 % seulement des personnes interrogées en Europe orientale et Asie centrale, 39 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 49 % et 54 % respectivement en Asie-Pacifique et en Afrique, avaient connaissance de communautés recevant des fonds de leurs propres gouvernements<sup>xxiv</sup>.

## **DES CHANGEMENTS DANS LES « CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ » AUTORISENT LES DONATEURS À ABANDONNER DES COMMUNAUTÉS ET DES PAYS**

27. Dans les pays qui connaissent une croissance économique, les communautés ont le douloureux sentiment que les donateurs se retirent et les abandonnent, ou, pour utiliser un terme désormais répandu, que leurs pays ont commencé leur « transition<sup>xxv</sup> ». Ce processus, qui est dû aux critères définis par les donateurs pour pouvoir prétendre à des financements, est confirmé par le niveau des décaissements destinés à certains pays. Pourtant, les communautés savent bien que la croissance économique ne s'accompagne pas nécessairement d'une augmentation des financements nationaux affectés aux actions qu'elles mènent contre le VIH.



28. Les participants à l'enquête ont indiqué avoir observé une baisse générale des financements provenant de donateurs internationaux. Parmi les participants à l'enquête, 53 % ont déclaré ne plus pouvoir bénéficier du soutien du Fonds mondial, 26 % ont déclaré avoir perdu des financements du système des Nations Unies, 24 % ont déclaré avoir perdu des financements de donateurs privés, 12 % ont déclaré avoir perdu des financements bilatéraux, et 12 % ont déclaré avoir perdu des financements de leur propre gouvernement. Cette tendance est plus marquée dans les régions où les donateurs se retirent progressivement de pays qui seraient en train de passer du statut de pays à faible revenu ou de PRITI (pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure) à celui de PRITS (pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure) ou de pays à revenu élevé – dans les régions Amérique latine et Caraïbes, Europe orientale et Asie centrale, et Asie-Pacifique notamment – comme le montre le *tableau 1*.

- a. « Les organisations communautaires, notamment les organisations de personnes qui vivent avec le VIH, ne disposent pas de ressources propres et dépendent de donateurs pour se financer. » – Shiba Phurailatpam, Asie-Pacifique
- b. « Le Fonds mondial s'est largement désengagé de la région. Quelques pays bénéficient encore de leurs derniers financements, mais beaucoup font déjà sans le Fonds mondial, ce qui dans la plupart d'entre eux a eu un effet catastrophique sur les services et les programmes gérés par les communautés. » – Marama Pala, Asie-Pacifique

29. À titre d'exemple en ce qui concerne les changements intervenus dans les critères d'admissibilité, le Fonds mondial s'appuie sur la classification par revenu des pays de la Banque mondiale, ainsi que sur les charges de morbidité des maladies, pour définir le degré d'admissibilité des pays et déterminer le montant des crédits qui leur seront alloués pour chaque maladie. Les sommes allouées aux pays pour la période 2017-2019 devant être annoncées avant fin 2016, il sera alors possible d'évaluer directement l'évolution des dépenses du Fonds mondial dans le cadre de son « nouveau modèle de financement ».

- a. « Le Fonds mondial se désengage de la région [Europe orientale et Asie centrale]. La plupart des pays en transition, ou ceux qui ont déjà dû s'affranchir de l'aide du Fonds mondial, ne mettent pas en place les mécanismes permettant de remplacer l'argent du Fonds par des ressources nationales pour financer le travail de prévention, en particulier celui qui est effectué par les communautés. La plupart des

*ressources nationales sont consacrées aux traitements. Le réseau Open Society Foundations et d'autres bailleurs de fonds privés ont mis fin à leurs activités en Russie et il est difficile pour les communautés et la société civile d'accéder à des fonds provenant de ces sources dans d'autres pays en raison du contexte politique ou juridique difficile. » – Michael Krone, Europe*

- b. *« Adressez-vous à n'importe quel réseau, et beaucoup vous diront que leur financement a diminué, que les 'fonds provenant de [leur] donateur ont été réduits'. La plupart des organisations communautaires rencontrent des difficultés pour se financer. » – Shiba Phurailatpam, Asie-Pacifique*
- c. *« De plus en plus de pays passent dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, ce qui leur donne une certaine marge de manœuvre pour financer eux-mêmes certains aspects [de la riposte]. Nous avons observé une augmentation massive des budgets nationaux consacrés aux traitements et à certains éléments de la riposte au VIH, mais la question est de savoir ce qui se passera concernant des points plus sensibles et difficiles comme les populations criminalisées, le travail de sensibilisation autour de la réglementation de la société civile, ou les investissements dans de nouvelles technologies de prévention et la prestation de services par les communautés. Le genre de problèmes structurels, je suppose, qui alimentent l'épidémie de VIH, mais auxquels les gouvernements sont moins désireux de s'attaquer. » – Chris Connelly, Asie-Pacifique*

30. La liste des « transitions » envisagées produite par le Fonds mondial en octobre 2016 illustre l'ampleur du phénomène. Il s'agit de 25 pays (pour chaque composante maladie) qui perdront le soutien du Fonds mondial au cours des neuf prochaines années, ce qui pourrait représenter entre un cinquième et un quart de l'ensemble des pays bénéficiaires du Fonds. Ce sont 25 pays dans lesquels les activités des communautés et des populations clés risquent fortement de ne plus être financées. Pour plus de détails, se reporter au tableau 1, qui a été adapté du document du Fonds mondial.

## **LORSQUE LES DONATEURS SE RETIRENT, C'EST LA RIPOSTE COMMUNAUTAIRE QUI EN PÂTIT**

31. Le processus progressif de « transition » ou de désinvestissement des donateurs est synonyme de mort lente pour la riposte communautaire, loin des gros titres et des actions d'urgence. Dans ce processus, le champ d'action, la portée et l'impact des programmes communautaires diminuent et les organisations dépendent de plus en plus du temps et des ressources que les bénévoles pourront y consacrer. Celles-ci peuvent toutefois perdurer un certain temps. Ce processus est souvent aggravé par un sous-financement chronique des organisations communautaires, qui limite la capacité de ces organisations à réagir face à l'évolution du contexte.

- a. *« Ce que nous voyons dans le pays depuis que les budgets ont diminué, ce sont des provinces ou des districts, qui dans le passé proposaient des services. Maintenant, ces services ne sont plus assurés que dans cinq districts. En plus, dans le passé, vous aviez vingt travailleurs de proximité contre seulement trois maintenant. Ce genre de changement est très visible pour les réseaux de PVVIH. » – Shiba Phurailatpam, Asie-Pacifique*

<b>Tableau 1. Prévisions d'affranchissement du soutien du Fonds mondial<sup>xxvi</sup></b>		
<b>Pays ne pouvant plus prétendre à des financements depuis la période d'allocation 2014-2016 et susceptibles de bénéficier d'un financement de transition pour la période 2017-2019</b>	<b>Pays qui ne devraient plus pouvoir prétendre à des financements après la période d'allocation 2017-2019, du fait de leur passage dans la catégorie des PRITS, et qui pourraient bénéficier d'un financement de transition pour la période 2020-2022</b>	<b>Pays qui ne devraient plus pouvoir prétendre à des financements après la période d'allocation 2020-2022, du fait de leur passage dans la catégorie des PRITS, et qui pourraient bénéficier d'un financement de transition pour la période 2023-2025</b>
Albanie (VIH, TB) Algérie (VIH) Belize (TB) Botswana (paludisme) Bulgarie (TB) Cuba (VIH) République dominicaine (TB) Paraguay (TB, paludisme) Panama (TB) Sri Lanka (paludisme) Suriname (TB) Turkménistan (TB)	Arménie (VIH, TB) El Salvador (TB, paludisme) Kosovo (VIH, TB) Philippines (paludisme) Sri Lanka (VIH, TB)	Bolivie (paludisme) Égypte (TB) Guatemala (TB, paludisme)
<b>Pays devant passer dans la catégorie des pays à revenu élevé et ne pouvant plus prétendre à des financements (Les pays à revenu élevé ne peuvent pas prétendre à un financement de transition.)</b>		
<i>Pays ne devant plus pouvoir prétendre à des financements sur la période 2017-2019</i>	<i>Pays ne devant plus pouvoir prétendre à des financements sur la période 2020-2022</i>	<i>Pays ne devant plus pouvoir prétendre à des financements sur la période 2023-2025</i>
Malaisie (VIH) Panama (VIH)	Costa Rica (VIH) Roumanie (TB)	Kazakhstan (VIH, TB) Maurice (VIH)

32. Le processus n'est pas toujours aussi progressif. Parfois, des sources de financement disparaissent dans leur totalité. Cela peut alors entraîner la disparition immédiate de services essentiels dispensés par les communautés. Ces services sont généralement ceux qui sont jugés « non essentiels » ou incompatibles avec les priorités politiques des donateurs, ou des gouvernements nationaux lorsque les donateurs se désengagent. Cependant, les communautés savent qu'elles assurent en fait des services indispensables et que ces coupes budgétaires ont de graves conséquences : certaines personnes ne se font pas dépister, d'autres qui sont atteintes d'une maladie définissant le sida ne se présentent pas pour être traitées, d'autres encore ne peuvent plus accéder à des services de prévention. Des gens tombent malades et meurent.

- a. « Les centres communautaires [ont le plus souffert lorsque] les fonds qui leur étaient alloués ont diminué dans les propositions soumises au Fonds mondial ces dernières années. Seuls les services de prévention ont été conservés. Ainsi, les centres communautaires qui ont été le plus touchés sont ceux qui constituaient une plateforme pour le développement de la communauté. » – Igor Gordon, Europe orientale et Asie centrale
- b. « Le Fonds mondial soutenait depuis 2010 un programme de lutte contre le VIH, qui se concentrait exclusivement sur les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, les personnes transgenres et les hijras. Tout s'est arrêté en 2015. En 2008, le programme soutenu par la Fondation Bill et Melinda Gates s'est arrêté après seulement cinq ans d'existence. Ce programme se concentrait sur les professionnel(le)s du sexe en Inde et intégrait, pour la première fois, les personnes transsexuelles et les hommes faisant commerce du sexe ainsi que les 'entraîneuses de bars'. Les interventions autrefois financées ont permis de s'opposer au contexte juridique ou politique en Inde et les donateurs devraient soutenir ce genre d'activités,

*parce que la vie des personnes issues des populations clés importe ! » – Abhina Aher, Asie-Pacifique*

- c. *« La fin du financement provenant du Fonds mondial a été notre plus grosse perte. Cela signifie non seulement moins de moyens pour les activités, mais aussi la disparition complète de certaines activités, comme la sensibilisation et la prestation de services, et de certaines organisations. » – Michael Krone, Europe*

33. Dans la riposte au VIH, il n'y a pas assez de coordination parmi les donateurs ou les structures de soutien aux communautés pour atténuer suffisamment les effets des baisses de financement sur les communautés concernées. Cela contraste avec les importants dispositifs qui existent pour aider les États-nations et le secteur privé. Ce manque se fait encore plus sentir dans les pays en « transition », c'est-à-dire les pays dont les donateurs se retirent progressivement. Sans moyens formels pour coordonner les financements – ou ce qui est peut-être plus important, pour coordonner la baisse des financements –, les donateurs en sont à fonder leurs décisions sur des évolutions observables, telles que les changements intervenus dans les critères d'admissibilité ou les allocations du Fonds mondial<sup>xxvii</sup>.

- a. *« Il existe une architecture mondiale d'institutions et de mécanismes, à la fois proactive et réactive, pour soutenir les États-nations. Il existe une architecture mondiale d'institutions et de mécanismes pour soutenir le secteur privé. Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas d'architecture mondiale, continentale ou locale pour soutenir la société civile ? » – Jonathan Gunthorp, Afrique subsaharienne*
- b. *« Le pire [dans les pays où le Fonds mondial cesse d'intervenir], c'est que les autres donateurs suivent le mouvement et réduisent aussi leurs budgets pour cette activité. » – Igor Gordon, Europe orientale et Asie centrale*
- c. *« Et aussi les États membres [de l'ONU] : ils siègent aux conseils d'administration des institutions en charge de la santé mondiale et changent de position d'un conseil à l'autre. Ils devraient être plus cohérents, et s'ils demandent de l'argent pour des activités de sensibilisation au CCP de l'ONUSIDA, par exemple, ils devraient promouvoir ces activités auprès du Fonds mondial, de l'OMS, d'UNITAID, de l'Alliance GAVI et des institutions des Nations Unies. » – David Ruiz, Europe*

34. La réalité de la « transition » est une possible disparition de la riposte communautaire au VIH. Il y a là une absence de logique, au vu du consensus mondial sur l'importance de ces actions. Parce que les communautés sont déjà et seront de plus en plus paralysées par ces transitions, une menace sérieuse pèse sur notre aspiration à mettre fin à l'épidémie de VIH d'ici 2030 et même 2080. L'affirmation de l'importance des communautés dans la riposte doit être accompagnée d'une augmentation des investissements, et non de leur diminution progressive.

## **LES CONDITIONS DES FINANCEMENTS PAR LES DONATEURS**

35. Bien qu'il soit établi que les donateurs extérieurs constituent les principales sources de financement des activités communautaires – un soutien qui mérite d'être salué –, les communautés rencontrent souvent des difficultés pour accéder à ces financements. Les attentes des donateurs mondiaux vis-à-vis des bénéficiaires de leurs financements sont souvent en décalage avec les capacités ou la réalité des organisations communautaires sur le terrain. Ainsi, les fonds ont tendance à être octroyés aux organisations qui correspondent le mieux aux attentes des donateurs, et sont acheminés par le biais de grandes ONG ou des gouvernements. Cela peut avoir pour conséquences d'isoler la plupart des associations locales ou de réduire considérablement le montant des

financements qui parviennent aux communautés. Comme le remarquent Rodriguez-Garcia et ses collègues : « Toutes les organisations ne bénéficient pas de manière égale des financements des donateurs. Au niveau national, la plupart des fonds sont versés à quelques grandes ONG internationales et nationales. Cela correspond à la priorité initiale de la riposte mondiale au sida d'obtenir des résultats rapidement et d'une manière conforme aux exigences des donateurs en matière de communication de l'information<sup>xxviii</sup>. »

- a. « *Ce que nous savons, c'est que dans les pays, quelques [rares] partenaires sont bien financés parce qu'ils ont la chance d'être la bonne organisation, au bon endroit, au bon moment.* » – RD Marte, Asie-Pacifique
- b. « *Établir un partenariat avec de grandes ONG [relève du défi]. Le risque est de voir les groupes de jeunes laissés de côté, si bien que leur travail et leurs stratégies ne seront pas examinés en priorité.* » – Sarah Mbabazi, Afrique subsaharienne

36. Les donateurs ne remplissent pas des chèques sans y associer des conditions. Ils ont un mandat et sont dirigés par des conseils d'administration ou des gouvernements qui établissent leurs priorités. Ils ont donc leurs propres priorités en fonction desquelles ils allouent des financements et procèdent à des décaissements de fonds. Les priorités des donateurs et des communautés peuvent coïncider, mais cela est rarement le cas. La clé de la réussite de nombreuses organisations communautaires a été de repérer où et comment leurs priorités et leurs compétences pouvaient coïncider avec celles de leurs donateurs, ou de trouver comment faire en sorte que leurs priorités ressemblent à celles des donateurs. Toutefois, lorsque les divergences sont trop importantes, les priorités des donateurs l'emportent. Si les organisations communautaires veulent survivre, elles doivent donc accepter les priorités et les indicateurs de réussite des donateurs. De plus, elles devront peut-être réorienter une part importante de leur travail pour satisfaire aux exigences contraignantes des donateurs en matière de suivi et de rapports, ce qui aura pour effet de les éloigner de leur activité principale.

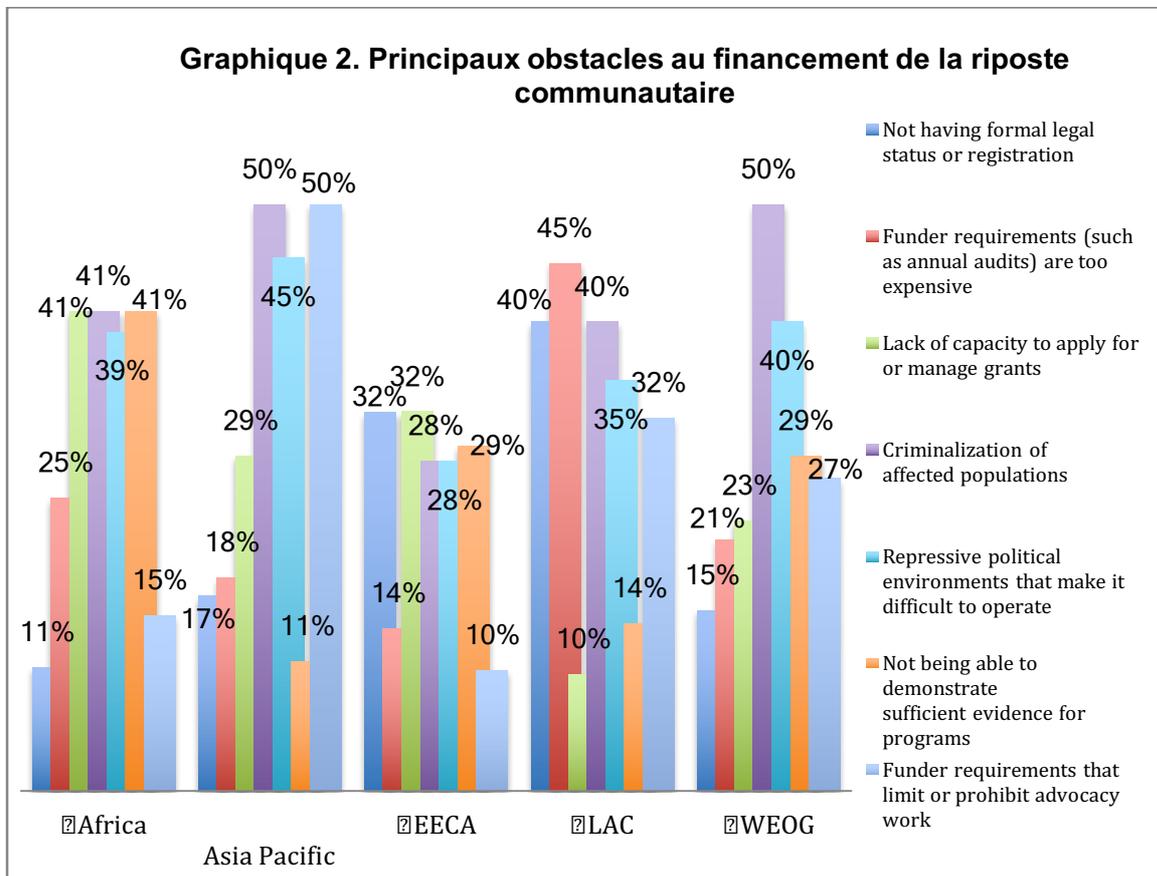
- a. « *Si les fonds auxquels elles peuvent accéder maintenant ont été prévus pour des actions différentes de ce qu'elles veulent faire, elles devront mettre en œuvre ces actions pour survivre. Si elles acceptent ces fonds, elles devront faire ce qu'il faut pour satisfaire les donateurs. Pourtant, [leurs] priorités n'ont pas changé. Je pense que de temps à autre, il faut accepter d'en passer par là. Vous devez pérenniser votre organisation...* » – Shiba Phurailatpam, Asie-Pacifique

## **LES OBSTACLES : PROBLÈMES ET POINTS DE PASSAGE OBLIGÉS POUR FINANCER LES COMMUNAUTÉS**

37. Malgré le discours des donateurs sur l'importance des communautés dans la riposte au VIH, celles-ci font face à de sérieux obstacles pour pouvoir accéder à des fonds, même lorsque ceux-ci sont disponibles. Certains problèmes couramment rencontrés par les communautés ont été exposés en détail dans le cadre des consultations régionales. Les plus courants sont abordés ici. Des solutions pratiques à ces problèmes sont présentées dans la section suivante.

## **Les environnements juridiques et politiques répressifs menacent l'action communautaire**

38. Les environnements politiques et juridiques défavorables sont peut-être le problème le plus important et le plus difficile auquel sont confrontées les organisations communautaires, en particulier celles qui travaillent pour des populations clés et vulnérables – les personnes qui vivent avec le VIH, les professionnel(le)s du sexe, les consommateurs de drogues, les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les personnes transgenres, entre autres. Comme le montre le *graphique n° 2*, les personnes interrogées ont le plus souvent cité les « environnements politiques répressifs » et la « criminalisation des populations touchées » comme étant les principaux obstacles au financement des organisations communautaires. Ce qui rend ces environnements répressifs si compliqués, c'est le fait qu'ils sont souvent un moteur de l'épidémie, d'abord en marginalisant les personnes plus exposées au risque d'infection par le VIH en raison de leur identité et de leurs comportements, puis en entravant voire en interdisant la prestation de services à ces personnes. On a là un cercle vicieux dans lequel un moteur de l'épidémie limite également la capacité des communautés à lutter contre l'épidémie.
39. Il y a aussi une prise de conscience de la manière dont l'architecture du financement de la riposte au VIH a changé la dynamique du pouvoir au sein de la communauté, en ce qu'elle a dépolitisé l'action communautaire en réunissant prestation de services et activités de sensibilisation. Lorsque des organisations acceptent des fonds pour financer la prestation de services, leur capacité à assumer le rôle pourtant nécessaire de porte-parole de leurs communautés est souvent compromise. Elles peuvent se retrouver dans une position qui les oblige à « y aller doucement » avec les gouvernements et les donateurs, afin de préserver leur capacité à dispenser des services dont certaines personnes ont cruellement besoin.
- a. *« Cela pose problème car le plaidoyer en faveur d'une augmentation des investissements nationaux s'appuie essentiellement sur la notion de redistribution – il n'est pas politiquement neutre – et par conséquent, ces actions de sensibilisation ne peuvent pas être menées par des prestataires de services communautaires qui sont souvent obligés de coopérer avec des structures gouvernementales dans le cadre des stratégies nationales. » – Jonas Bagas, Asie-Pacifique*



40. Il n'y a pas de fumée sans feu. Les environnements dans lesquels la riposte communautaire au VIH rencontre des problèmes sont généralement caractérisés par un piètre bilan en matière de droits de l'homme, une criminalisation des personnes vivant avec le VIH ou plus exposées au risque d'infection, et une faible participation de la société civile dans son ensemble aux processus décisionnels, entre autres obstacles à des actions efficaces fondées sur les droits. L'EANNASO (Réseau régional de réseaux nationaux d'organisations de lutte contre le sida en Afrique de l'Est) démontre clairement cette connexion. Dans une étude sur l'intégration des priorités de la société civile dans les notes conceptuelles soumises au Fonds mondial, mesurée par rapport aux indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque mondiale, l'EANNASO constate que « les pays dans lesquels la liberté d'association et d'expression est plus grande ont soumis au Fonds mondial des notes conceptuelles qui intégraient davantage les priorités de la société civile<sup>xxix</sup> ». Cette analyse établit un lien entre environnements démocratiques et respectueux des droits de l'homme, d'une part, et participation des communautés à l'élaboration des programmes de lutte contre le VIH, d'autre part. Là où la liberté est moindre, il y a moins de place pour des actions communautaires.

41. Dans sa Déclaration politique sur le VIH/sida de 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît « que les progrès en matière de protection et de défense des droits humains des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque et touchées par le virus sont loin d'être appropriés, et que les violations des droits de l'Homme restent un obstacle majeur à la riposte au VIH<sup>xxx</sup> ». S'ils ont des conséquences tragiques

particulières sur la riposte communautaire, ces facteurs représentent également une menace importante pour la démocratie et la représentation de manière générale.

- a. *« Depuis des années, si l'on parle de colonisation, beaucoup d'organisations maories et autochtones ont été prises pour cibles et traitées sans égards au sein du système de gouvernement. » – Marama Pala, Asie-Pacifique*

42. Les environnements juridiques et politiques répressifs aggravent aussi d'autres problèmes, en exigeant par exemple des organisations communautaires qu'elles soient enregistrées légalement pour pouvoir prétendre à des financements. Lorsque des organisations travaillent sur des programmes destinés à des populations prioritaires criminalisées, elles pourront avoir du mal à trouver des financements. De plus, même si elles en trouvent, auprès de donateurs internationaux par exemple, il peut s'avérer difficile voire dangereux de mettre en œuvre de tels programmes. Lorsque les communautés ne peuvent pas fournir des services à leurs membres de manière légale, aucune forme de statut juridique ne leur est généralement accordée. Le « danger » peut prendre la forme d'un harcèlement physique ou juridique à l'encontre des personnes qui assurent ces services, ou une forme plus administrative comme le gel de comptes bancaires ou la fermeture des locaux de l'organisation au prétexte que celle-ci opère sans autorisation, c'est-à-dire sans être enregistrée légalement.

- a. *« [Une autre] question qui se pose pour enregistrer une organisation est celle de la criminalisation de votre communauté. C'est aussi un problème. » – RD Marte, Asie-Pacifique*
- b. *« En Asie du Sud et du Sud-Est, les autres obstacles sont des obstacles juridiques et politiques. Vous n'êtes pas autorisé à enregistrer un groupe. Vous n'êtes pas autorisé à organiser des manifestations. » – Anand Chabungbam, Asie-Pacifique*

43. Les environnements juridiques et politiques répressifs peuvent être dangereux pour les organisations et les prestataires de services, et ceci est un point important. Mais ils peuvent aussi être dangereux pour les bénéficiaires, dans la mesure où le simple fait d'accéder à ces services peut constituer ou être perçu comme un aveu d'appartenance à un groupe criminalisé ou de participation à des activités illégales – consommation de drogues, commerce du sexe ou relations homosexuelles, entre autres. Dans les pays qui pénalisent la non-divulgence d'une séropositivité, l'exposition au VIH ou la transmission du virus, les personnes vivant avec le VIH qui se rendent dans des services de santé sexuelle et reproductive peuvent être poursuivies parce qu'elles ont consulté pour des soins prénatals ou pour la prise en charge d'une IST. Dans les pays qui criminalisent les personnes LGBTI, le commerce du sexe ou la consommation de drogues, les personnes concernées craignent de perdre non seulement leur liberté, leur emploi et leur logement, mais aussi, ce qui est peut-être le plus intimidant, la garde de leurs enfants. Les personnes mineures qui accèdent à des services en rapport avec le VIH risquent éventuellement d'être dénoncées à leurs parents.

44. Lorsqu'elles mettent en œuvre des programmes destinés à des populations criminalisées, les organisations communautaires font face à toutes sortes de complications qui peuvent renchérir la prestation de services, tout en limitant dans le même temps la possibilité pour ces organisations d'accéder à des financements, en particulier aux financements provenant de sources nationales. Les organisations communautaires doivent trouver des moyens pour garantir la confidentialité et la sécurité de leur personnel et des prestataires de services, et informer clairement toutes les personnes concernées par leurs programmes des risques qu'elles encourent sur le plan juridique. Cela nécessite une aide juridique supplémentaire et des systèmes protégés pour conserver les informations concernant leur personnel et leurs bénéficiaires. Les menaces et autres complications liées à la mise en œuvre de programmes destinés à

des populations criminalisées peuvent également avoir pour but de dissuader, d'une part, les organisations communautaires de simplement demander des financements, et d'autre part, les grandes ONG de mettre en œuvre des programmes pour ces communautés, même si ces ONG disposent de fonds importants pour des programmes destinés à des populations moins touchées. Ces conditions peuvent en outre inciter voire forcer des donateurs internationaux à se désengager prématurément du pays, ce qui signifie parallèlement qu'une aide extérieure est d'autant plus nécessaire.

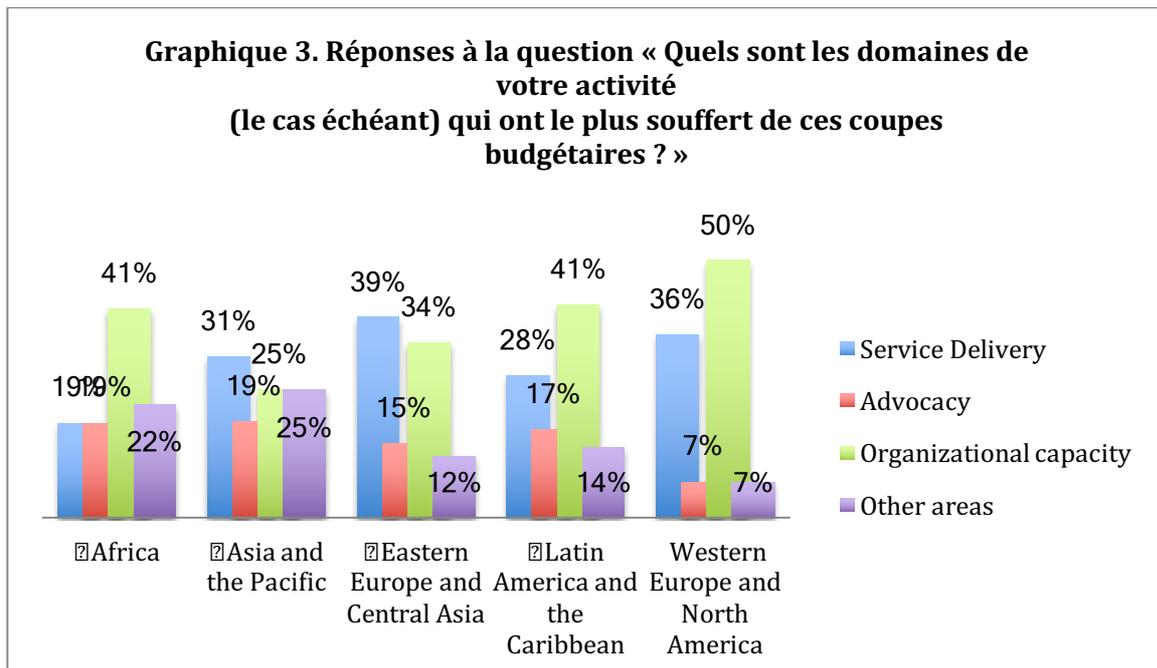
- a. *« Le réseau Open Society Foundations et d'autres bailleurs de fonds privés ont mis fin à leurs activités en Russie et il est difficile pour les communautés et la société civile d'accéder à des financements provenant de ces sources dans d'autres pays en raison du contexte politique ou juridique difficile. » – Michael Krone, Europe*
- b. *« Nous n'avons même pas essayé d'obtenir des fonds du gouvernement. Nous pensons que c'est impossible pour des organisations [de consommateurs de drogues] dans notre région. » – Andrey Jarovoy, Europe orientale et Asie centrale*

### **Un financement limité des principales dépenses de fonctionnement des communautés**

45. Les donateurs ont des frais généraux. Il en va de même des organisations communautaires. Cependant, le modèle des financements qui parviennent aux groupes communautaires est généralement axé sur des projets. Certains budgets de projet prévoient un poste pour les locaux et les salaires. Mais souvent, les donateurs sont plus intéressés par les résultats du projet que par la viabilité et le développement de l'organisation. Ils s'attendent donc à ce que l'argent qu'ils donnent produise des résultats le plus rapidement possible. Les donateurs sont rarement disposés à allouer des fonds si ceux-ci ne sont pas directement liés à des réalisations programmatiques.
46. Les communautés étant souvent tributaires de financements associés à des projets, leur capacité à investir dans leurs organisations – maintien en poste du personnel au-delà de la durée des projets, affectation de personnel à des tâches présentant un intérêt à long terme pour l'organisation et pour la riposte au VIH plus largement, formation et perfectionnement du personnel, mise en place de réserves de trésorerie, etc. – est fortement limitée. Les systèmes communautaires et, par conséquent, l'ensemble du système de santé, manquent systématiquement de fonds et de ressources humaines. Les donateurs savent que ce genre d'investissement est important pour leur propre solvabilité et leur propre viabilité. Cependant, leurs méthodes d'attribution des subventions ne reflètent pas toujours cette prise de conscience. Par ailleurs, même si un donateur est disposé à prendre en charge ces coûts, il se peut que les organisations intermédiaires auxquelles les communautés doivent s'associer pour recevoir des fonds ne relaient pas cette conception jusqu'aux communautés concernées.
  - a. *« [Il n'y a] aucun financement pour les dépenses de base. Les communautés sont très dépendantes des financements, donc, si une subvention arrive trop tard, cela signifie que les dépenses de personnel ne peuvent pas être réglées. » – Participant à l'enquête*
  - b. *« Le processus de demande de fonds auprès des bailleurs devient de plus en plus compliqué. Par exemple, ils demandent un préfinancement plus élevé et ne prennent pas en charge les frais de déplacement ou des dépenses de base comme les salaires du personnel ou la location des bureaux. Or, dans le même temps, ils exigent des rapports certifiés, des rapports de grande qualité et des résultats rapides. » – Participant à l'enquête, Afrique*

- c. « La plupart des bailleurs de fonds ne prennent pas en charge les frais généraux car cette question est politique. » – Marama Pala, Asie-Pacifique
- d. « C'est l'éternel problème de l'œuf et de la poule. Moins vous soutenez le renforcement des communautés et de la société civile, plus il est difficile [pour les communautés et la société civile] de contribuer, et plus les [gouvernements] auront des raisons de ne pas les financer sous prétexte qu'elles ne sont pas efficaces. » – RD Marte, Asie-Pacifique
- e. « Cette absence de financement des dépenses de base a un effet involontaire, en cela qu'elle privilégie des actions verticales ou axées sur des problèmes spécifiques au détriment d'actions horizontales ou basées sur des systèmes. Sans le vouloir, elle nuit à la mise en place de systèmes résistants pour la santé en affaiblissant l'un des principaux acteurs de ces systèmes, à savoir les communautés. » – Jonathan Gunthorp, Afrique subsaharienne

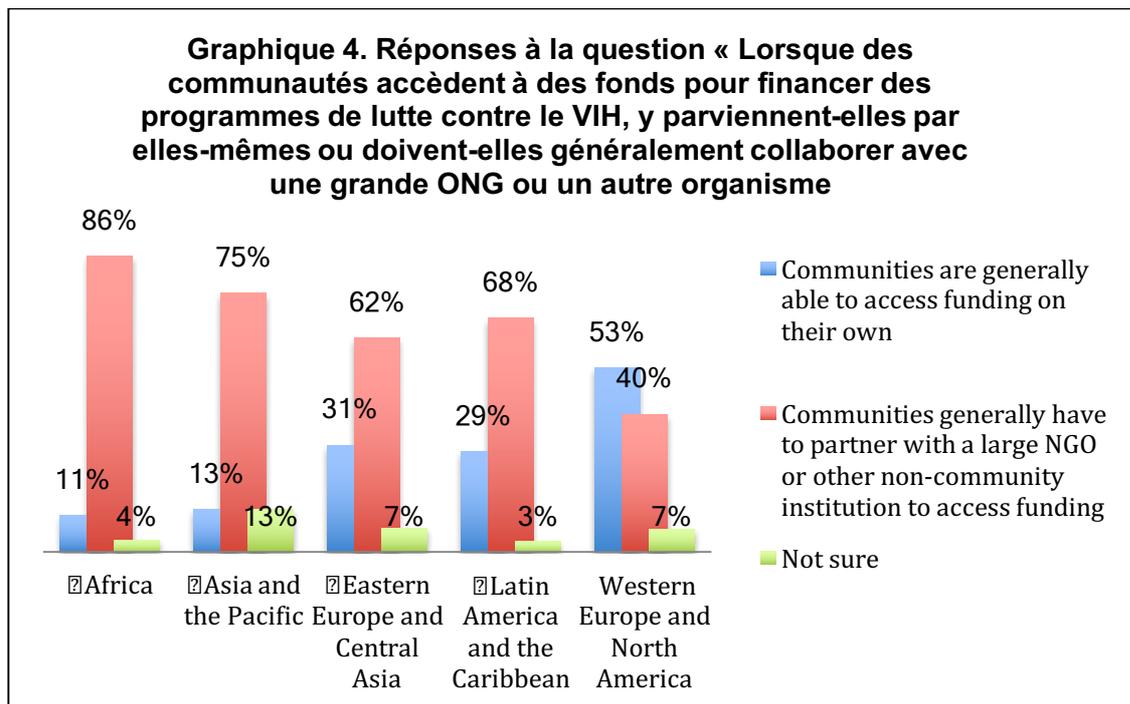
47. Ainsi que le montre le *graphique n° 3*, la baisse des financements disponibles se fait le plus sentir au niveau de la capacité organisationnelle des communautés. Bien qu'elle soit indispensable à la pérennité des organisations et de la riposte communautaire de manière générale, la capacité organisationnelle semble être plus vulnérable à la baisse des ressources des donateurs.



## **Les problèmes de capacité des communautés en rapport avec les critères d'admissibilité et les demandes de financement**

### ***Des partenariats obligatoires avec des organismes non communautaires et des ONG internationales***

48. L'obligation de travailler en partenariat avec de grandes organisations peut mener au détournement des fonds destinés aux communautés et limiter la possibilité pour les groupes communautaires dépourvus de statut et d'infrastructure de prétendre à des fonds, sans oublier l'influence moindre qu'ont alors les communautés sur l'élaboration et les objectifs des programmes. Il y a une contradiction entre le besoin exprimé par les bailleurs de fonds de justifier de leurs décaissements et la capacité des communautés à mettre en œuvre des procédures élaborées de comptabilité et de gestion financière. Les bailleurs de fonds, apparemment en toute bonne foi, voient ainsi dans les intermédiaires – c'est-à-dire les gouvernements, les grandes ONG et les ONG internationales – un moyen de garantir une responsabilité financière tout en finançant les communautés. Cette approche a toutefois d'importantes conséquences. Comme le montre le *graphique n° 4*, les participants à l'enquête venant de pays à revenu faible ou intermédiaire ont indiqué dans leur grande majorité que les communautés devaient généralement collaborer avec une grande ONG ou un autre organisme non communautaire pour accéder à des financements. Les personnes interrogées en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et dans la région Amérique latine et Caraïbes ont répondu respectivement à 86 %, 75 % et 68 % que cela était effectivement le cas. En plus de réduire les montants qui parviennent en définitive aux organisations communautaires, ce système réduit également l'influence que ces organisations peuvent avoir sur le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes, et nuit à l'appropriation des programmes par les communautés. Par ailleurs, le rôle de ces grandes ONG dans la limitation de la capacité des organisations communautaires à demander directement des financements doit être examiné, en particulier lorsque ces ONG sont justement chargées de renforcer les capacités des organisations communautaires dans ce but et que les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous.



- a. « Le Fonds mondial, par exemple, finance des subventions régionales qu'il décaisse au profit de réseaux internationaux et régionaux de la société civile relativement bien structurés. Ces fonds s'amenuisent au fur et à mesure qu'ils passent par divers intermédiaires avant de parvenir aux communautés sur le terrain. » – RD Marte, Asie-Pacifique
- b. « Prenons l'exemple du Fonds mondial : les subventions passent par l'ICN, du gouvernement au secteur privé, du secteur privé à l'ICN, et le strict minimum parvient aux communautés. La plupart de ces fonds ne vont pas plus loin que les hôpitaux et les structures sanitaires. Nous savons qu'il y a de la corruption à ce niveau. Quand on sait que le strict minimum arrive jusqu'aux communautés, ce que je peux dire à l'ONUSIDA, par exemple, c'est d'éliminer les intermédiaires et de [traiter] directement avec les communautés. » – Marama Pala, Asie-Pacifique
- c. « Dans de nombreux pays de la région, les communautés reçoivent des fonds d'organismes tels que le PEPFAR et le Fonds mondial, qui financent des ONG nationales par l'intermédiaire du récipiendaire principal de la société civile. Or, ces fonds ne sont pas nécessairement utilisés pour aider des organisations de jeunes ou des organisations locales. » – Bukenya Aisha, Afrique subsaharienne
- d. « Les bailleurs de fonds consacrent une trop grande partie des fonds disponibles à recruter des sous-traitants multinationaux et moins de 10 % de ces fonds aux communautés qui effectuent le vrai travail de terrain et assurent des services auprès des personnes qui en ont besoin. On ne peut pas parler d'appropriation ou d'approche centrée sur les patients, et on ne favorisera ni la pérennité, ni la responsabilité, ni la transparence, tant que les communautés ne seront pas des acteurs essentiels de l'attribution, de la mise en œuvre et de la gestion des subventions. » – Victor Olaore, Afrique subsaharienne

- e. *« Les moyens financiers sont déjà insuffisants pour répondre aux besoins des communautés et les quelques ressources disponibles restent aux mains des intermédiaires. » – Participant aux consultations, Amérique latine et Caraïbes*
  - f. *« Les communautés sont sous-estimées à cause de leur absence supposée de capacités techniques. Les donateurs passent toujours par des tiers pour financer les communautés. » – Participant à l'enquête, Amérique latine et Caraïbes*
  - g. *« La plupart de nos initiatives communautaires sont ignorées par des partenaires qui viennent avec des initiatives toutes prêtes. Du coup, nous nous écartons de nos objectifs du fait de la rareté des ressources. » – Participant aux consultations, Afrique subsaharienne*
49. L'obligation de travailler en partenariat avec des ONG internationales répond au besoin des donateurs d'atténuer les risques, mais ne répond pas à la nécessité pour les communautés de pérenniser les progrès accomplis après le retrait de ces mêmes donateurs. En raison de la manière dont elles sont prises, les décisions opérationnelles des ONG internationales dépendent fortement de la disponibilité des ressources, ce qui permet à ces ONG de s'adapter rapidement aux changements qui interviennent dans le paysage du financement. Sur le terrain, cela peut se traduire par l'abandon de certaines priorités lorsque les ressources des donateurs deviennent inaccessibles. Cette situation pose problème car les capacités de gestion n'ont à aucun moment été transférées des ONG vers les communautés locales dans le cadre de leur partenariat. C'est pourquoi le retrait d'un donateur laisse les communautés dans une situation difficile à double titre : celles-ci se retrouvent, d'une part, sans ressources, et d'autre part, dépourvues des capacités techniques qu'apportaient les ONG internationales.

### **Les capacités techniques pour élaborer une proposition et rendre compte des activités**

50. La complexité des candidatures et les ressources importantes nécessaires pour élaborer une proposition constituent un obstacle majeur susceptible d'empêcher les communautés d'accéder aux financements des donateurs. Même lorsque des fonds sont destinés aux communautés pour financer des activités de sensibilisation, l'investissement en temps et en argent de ces processus est prohibitif pour les petites organisations communautaires<sup>xxxii</sup>. La solution la plus courante pour contourner ce problème consiste à recourir à des intermédiaires comme les grandes ONG ou les institutions des Nations Unies. Comme cela a été souligné plus haut, cette approche limite le montant des ressources qui bénéficieront au bout du compte aux communautés, tend à éloigner celles-ci de leurs priorités et ne contribue pas à renforcer leurs capacités. Une fois qu'elles ont reçu les fonds demandés, les organisations communautaires doivent consacrer beaucoup de temps et des ressources déjà limitées à l'établissement des rapports exigés par les donateurs. Cela pousse certains groupes communautaires à se mettre d'eux-mêmes à l'écart de processus dont ils ne peuvent satisfaire aux exigences. La redevabilité est jugée essentielle à tous les niveaux des organisations. Cependant, les mécanismes complexes de redevabilité imposés aux bénéficiaires des fonds peuvent également amener à percevoir les groupes communautaires comme étant au mieux incapables, au pire corrompus, alors que le problème est dû à une inadéquation entre les exigences des donateurs et les tâches à accomplir, et non à une mauvaise gestion.
- a. *« Ce qui se passe, c'est qu'on regarde avant tout la qualité de rédaction d'une proposition. Prenons, par exemple, des activités de réduction des risques et d'échange de seringues, tout le monde peut mettre ça en place. Même des petites organisations. Si je les propose, beaucoup de donateurs n'y prêteront pas attention.*

*Ce qui compte, c'est la manière dont vous avez rédigé votre proposition. C'est ça le problème. » – Shiba Phurailatpam, Asie-Pacifique*

- b. *« Alors que la plupart des bailleurs de fonds parlent de l'importance des communautés, leurs décisions de financement ne correspondent pas à leurs discours. En fait, les donateurs attendent de plus en plus des évaluations de l'impact de leurs investissements fondées sur des données. Ces évaluations sont difficiles à réaliser pour des groupes communautaires et ne reflètent pas directement le genre de travail effectué par les communautés. » – Ben Plumley, Amérique du Nord*
- c. *« La plupart des financements, en particulier ceux de l'UE, nécessitent des capacités que les communautés n'ont pas. En Europe, la barrière de la langue est aussi un problème, dans la mesure où la communication autour des demandes de financement ne se fait qu'en anglais. À cela s'ajoutent des contraintes techniques toujours plus grandes ; les demandes de financement en ligne nécessitent une connexion internet stable et des connaissances en informatique. » – Michael Krone, Europe*

### **L'obligation d'avoir un statut légal et la complexité financière**

51. Pour pouvoir prétendre aux financements de la plupart des donateurs, les organisations doivent avoir un statut officiel et avoir mis en place des procédures de contrôle financier. Bien que la nécessité de telles garanties apparaisse évidente, les attentes des bailleurs de fonds sont en décalage avec la réalité de nombreux acteurs de la riposte communautaire. Pour certains groupes clés, se faire enregistrer ou mettre en place des protocoles financiers solides peut s'avérer impossible, car il ne s'agit pas d'organisations au sens traditionnel du terme, mais plutôt de réseaux ou d'associations informelles regroupant des personnes concernées. Il arrive également que des obstacles réglementaires ou administratifs soient mis en place à dessein pour empêcher ces groupes de bénéficier d'une reconnaissance officielle. Par ailleurs, pour les communautés criminalisées ou marginalisées, il peut être impossible d'obtenir une reconnaissance officielle localement. De telles exigences sont susceptibles de perpétuer une situation dans laquelle de nombreuses communautés ne peuvent pas accéder à des financements.

- a. *« Les obstacles rencontrés par les organisations, petites ou grandes, pour accéder à des financements sont nombreux. Ces obstacles sont liés à l'obligation pour une organisation d'être enregistrée légalement, d'avoir un compte bancaire, d'avoir une certaine expérience de la vérification des comptes, ou à d'autres exigences similaires. En plus, l'organisation doit avoir une certaine structure financière et vous devez avoir un certain niveau de gestion pour pouvoir administrer des fonds. » – Chris Connelly, Asie-Pacifique*
- b. *« Il faut prouver que vous avez des capacités, que vous êtes responsable sur le plan budgétaire, que vous procédez à des vérifications appropriées des comptes, que vous pouvez établir des rapports, etc. Ceci est secondaire lorsque vous êtes une petite ONG, même si vous êtes efficace sur le terrain. » – RD Marte, Asie-Pacifique*
- c. *« Une organisation communautaire doit prouver qu'elle détient des fonds depuis au moins deux ou trois ans ou elle ne peut pas prétendre à des subventions. » – Robin Montgomery, Amérique du Nord*
- d. *« Certains partenaires veulent aider des communautés qui ont déjà reçu des subventions d'autres partenaires. Comment pensent-ils qu'une communauté pourra*

*obtenir son premier financement si eux-mêmes ne veulent pas être les premiers à financer une communauté ? » – Vimbai, Afrique subsaharienne*

## **LE RISQUE EST TRANSFERÉ DES BAILLEURS DE FONDS AUX COMMUNAUTÉS**

52. Le risque est une considération prioritaire pour les donateurs, ce qui est tout à fait compréhensible. Ceux-ci sont réticents à prendre des risques lorsqu'ils contribuent à, ou pour utiliser leurs propres termes, lorsqu'ils *investissent* dans les actions menées par les pays et les communautés contre le sida. Parmi les risques pour les bailleurs de fonds figurent, entre autres, une mauvaise gestion des fonds, le vol et des performances médiocres. Ce sont également des risques pour les communautés, car, en cas de mauvaise gestion ou de vol, ce sont les programmes qui pâtissent de la situation. Ainsi, l'atténuation de ces risques est une préoccupation partagée par les donateurs et les communautés. Cependant, les donateurs exigent trop souvent des communautés des scénarios comportant un minimum de risques voire aucun, des scénarios qui cherchent à faire appliquer par de petits groupes communautaires les règles de grandes structures complexes et dotées de moyens importants. Cette approche, qui place la barre trop haut, est en décalage avec la nature et les atouts des organisations communautaires. L'action communautaire est vouée à l'échec car les donateurs ne tiennent pas compte des risques réels associés au contexte dans lequel opèrent les communautés. Les tentatives visant à préserver les donateurs du risque en reportant celui-ci sur les acteurs les plus vulnérables de la santé mondiale et du développement est en contradiction avec les besoins et les valeurs de la riposte au sida.

a. *« L'absence d'appétit pour le risque est incompatible avec le désir d'investir dans l'évolution des communautés. De nombreux donateurs ne veulent pas l'admettre, mais leurs refus ne font que reporter le risque sur les acteurs les plus vulnérables du développement : les ONG. » – Jonathan Gunthorp, Afrique subsaharienne*

53. Lorsque le risque se reporte des donateurs sur les communautés, il gagne en puissance. Quand des organisations communautaires assument des niveaux de risque disproportionnés, c'est leur propre existence qui est menacée. Dans un contexte où les bailleurs de fonds exigent une totale responsabilité financière de petites organisations, la moindre erreur dans la gestion des fonds ou dans les rapports demandés, qu'elle soit le fait de dirigeants d'organisations, de sous-bénéficiaires, de partenaires ou de personnels de terrain (personnel infirmier, chauffeurs, travailleurs de proximité, etc.), peut devenir catastrophique lorsque vient le temps des audits complets menés par des cabinets comptables internationaux. Ce déplacement du risque est un obstacle dangereux à la viabilité des organisations communautaires. Par ailleurs, à cause des exigences démesurées des donateurs, de petites organisations peuvent se retrouver aux prises avec des attentes difficiles à satisfaire, ce qui aura pour effet de les détourner de leur objectif premier, à savoir, les communautés et les personnes qu'elles servent et qu'elles défendent.

b. *« Par exemple, si [des organisations des peuples autochtones] ont commis des erreurs avec le financement, même s'il s'agit d'erreurs innocentes, le cas pourra être examiné et le financement pourra leur être retiré. » – Marama Pala, Asie-Pacifique*

c. *« Vous pouvez avoir un système de gestion des risques et de subventionnement en cascade des plus sophistiqués, une politique de tolérance zéro en matière de corruption, et un bilan qui montre que vous traquez sans relâche les détournements de fonds et que vous en poursuivez même les auteurs, il suffit d'un seul incident portant sur une sous-subvention déclarée rejetée et à restituer, et votre organisation peut être rayée de la carte pour toujours. » – Jonathan Gunthorp, Afrique subsaharienne*

## LA SENSIBILISATION EST PRIMORDIALE, MAIS LES FINANCEMENTS POUR CES ACTIVITES SONT RARES ET LIMITES

54. Pour les grands donateurs mondiaux et multilatéraux, tels que la Fondation Bill et Melinda Gates ou les Nations Unies, et, bien sûr, pour les organisations de la société civile, les activités de sensibilisation sont considérées comme un aspect essentiel de la riposte au VIH. C'est grâce à de telles activités que l'environnement politique s'améliore, que de nouveaux domaines d'action sont financés et que les droits de l'homme progressent. Cependant, à cause de leur caractère sensible sur le plan politique et du fait que leurs effets à court terme sont difficiles à documenter, les activités de sensibilisation sont souvent plus « souhaitables » que « nécessaires » pour les bailleurs de fonds. Pour les communautés en revanche, elles sont « tout à fait nécessaires » et l'ont toujours été. À cause de ce décalage, le travail de sensibilisation effectué par les communautés – un travail qu'aucun autre acteur ne fait mieux – est largement sous-financé, voire pas du tout financé. Les organisations communautaires doivent souvent prendre de l'argent pour leurs activités de sensibilisation sur d'autres budgets de programmes, ou mener ces activités de manière entièrement bénévole.
55. Dans de nombreux cas, les réticences à financer des activités de sensibilisation n'ont rien à voir avec une question abstraite de sensibilité ou de relations à préserver, mais correspondent à des restrictions particulières mises en place par les bailleurs de fonds. Certains gouvernements sont particulièrement réticents à soutenir ce type d'activités. De telles situations ont été signalées dans différentes régions du monde. Par exemple, au Canada, sous le gouvernement en place jusqu'en 2015, l'utilisation du mot anglais « advocacy » (sensibilisation, promotion et défense des droits) faisait l'objet de restrictions explicites s'agissant de financements publics, ce qui donne une certaine idée de la manière dont étaient considérées ces activités à l'époque. De nombreux militants canadiens s'accordent pour dire que le climat politique s'est grandement amélioré en ce qui concerne les activités de promotion des droits en rapport avec le VIH, depuis la mise en place du nouveau gouvernement suite aux élections de l'an dernier.
- a. *« [Au Canada], nous n'étions pas autorisés à utiliser le mot « advocacy » dans la conversation ou dans les documents de projets financés par le gouvernement ; il a donc fallu faire preuve de créativité, parce que ces activités sont au cœur de la mission des organisations de la société civile. Il est de notre responsabilité d'être fidèles à [notre] mission. [Nous utilisons par exemple des termes comme] « public engagement » (intéressement du public) ou « public dialogues » (débats publics). Les documents d'information des groupes de la société civile et des communautés ont pâti de cette situation. ... [On a observé] une contraction du secteur de la société civile au Canada à cause des financements qui ont été retirés aux organisations dont le travail de promotion et de défense des droits menaçait certains gouvernements. »*  
– Robin Montgomery, Amérique du Nord

## RECOMMANDATIONS : SOLUTIONS PRATIQUES : S'ATTAQUER AUX OBSTACLES QUI EMPÊCHENT LE FINANCEMENT DE LA RIPOSTE COMMUNAUTAIRE

### ŒUVRER POUR AMÉLIORER LES ENVIRONNEMENTS POLITIQUES ET JURIDIQUES

56. Des environnements politiques et juridiques favorables sont indispensables pour que les communautés puissent accéder à des services et pour que les organisations puissent recevoir des financements qui leur permettront d'offrir ces services. L'existence de lois qui criminalisent des populations, des comportements, la non-divulgence d'une séropositivité, l'exposition au VIH ou la transmission du virus, paralyse toute tentative visant à atteindre les groupes marginalisés. Elle complique également l'accès à des financements pour ces services, en particulier au niveau communautaire. Pourtant, les

communautés sont souvent les seules à proposer des services pour les personnes marginalisées et vulnérables. Par conséquent, il est capital que les gouvernements nationaux révisent, modifient et renoncent à des lois et politiques qui interdisent de dispenser des services en rapport avec le VIH et qui renvoient certaines personnes dans une totale illégalité du fait de leur mode de vie.

57. Il s'agit là d'un sujet de préoccupation et d'un domaine d'action particulièrement vastes et complexes. Il est urgent que les institutions et les États membres des Nations Unies mènent une enquête approfondie et prennent des mesures en ce qui concerne les obstacles politiques, juridiques et portant atteinte aux droits de l'homme, qui persistent dans tous les pays. La délégation des ONG attire donc particulièrement l'attention sur les paragraphes suivants de la *Déclaration politique* :

- a. « 63 (b) : S'engager à renforcer aux niveaux international, régional, national, local et communautaire les mesures destinées à prévenir les crimes, les violences et les persécutions à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, affectées par l'épidémie ou exposées au risque d'infection, favoriser le développement et l'intégration de ces personnes sur le plan social, intégrer ces mesures dans des initiatives générales visant à faire appliquer la loi ainsi que dans des programmes complets et des politiques globales de lutte contre le VIH, pour atteindre les cibles de la stratégie d'accélération de la riposte au sida et les objectifs de développement durable ; examiner et, au besoin, réformer des lois, des dispositions ou des directives susceptibles d'entraver les actions contre le sida ou de renforcer la stigmatisation et la discrimination, portant par exemple sur l'âge du consentement, la non-divulgence du statut sérologique, l'exposition au VIH et la transmission du virus, l'accès des adolescents aux services, les restrictions de voyage ou le dépistage obligatoire du VIH, notamment chez les femmes enceintes qui devront toutefois être incitées à faire le test, afin d'éliminer les obstacles à une mise en œuvre réussie, efficace et équitable des programmes de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH<sup>xxxii</sup> ; »
- b. « 63 (c) : S'engager à intensifier les efforts visant à créer des cadres juridiques, sociaux et stratégiques propices dans chaque contexte national afin d'éliminer la stigmatisation, la discrimination et la violence liées au VIH, notamment en établissant des liens entre prestataires de services de milieux divers – secteur de la santé, lieux de travail et secteur éducatif, entre autres ; favoriser l'accès aux services de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH, ainsi qu'un accès non discriminatoire à l'éducation, à la santé, à l'emploi et aux services sociaux ; fournir une protection juridique aux personnes vivant avec le VIH, affectées par l'épidémie ou exposées au risque d'infection, notamment ce qui concerne les droits à hériter et le respect de la vie privée et de la confidentialité ; promouvoir et protéger l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales<sup>xxxiii</sup> ; »
- c. « 63 (e) : S'engager en faveur de stratégies nationales de lutte contre le sida, qui permettent aux personnes vivant avec le VIH, affectées par l'épidémie ou exposées au risque d'infection, de connaître leurs droits et d'avoir accès à des services juridiques pour prévenir et se défendre contre des violations des droits de l'homme, notamment des stratégies et des programmes ayant pour objectifs de sensibiliser les forces de l'ordre et les membres du corps législatif et judiciaire, de former les professionnels de santé aux questions liées à la non-discrimination, à la confidentialité et au consentement éclairé, de soutenir des campagnes nationales d'éducation aux droits de l'homme et d'observer l'incidence de l'environnement juridique sur la prévention, le traitement et la prise en charge médico-sociale de l'infection à VIH<sup>xxxiv</sup> ; »

## SOUTENIR DAVANTAGE LES FONCTIONS OPERATIONNELLES ET D'AUTRES MESURES DE PERENNISATION DES ORGANISATIONS

58. La rareté des financements destinés à couvrir les frais de base des réseaux et des organisations communautaires menace sérieusement la pérennité de ces organisations et de ces réseaux. Ceux-ci sont souvent totalement dépendants de donateurs qui ont tendance à les financer sur la base de projets. Les communautés ont désespérément besoin d'une aide financière de base pour développer leurs propres capacités et être en mesure de poursuivre des priorités qu'elles sont le mieux placées pour définir. Une aide de base pourrait profiter à d'autres domaines – capacité à lever des fonds, capacités techniques, mécanismes de redevabilité – pour lesquels les groupes communautaires peinent à trouver des financements. Par ailleurs, le financement des frais de base apporterait aux organisations des ressources qui permettraient à celles-ci de documenter plus solidement et en toute indépendance leur travail et l'impact de leur action, de manière à pouvoir défendre plus efficacement le bien fondé de certains investissements. Une aide de base permettrait aussi d'atténuer en partie le risque constant d'arrêt des activités, que font peser le manque de subventions, les priorités changeantes des donateurs et les importants mouvements de personnel, un risque avec lequel de nombreuses organisations communautaires doivent composer.
59. Les donateurs devraient donner la priorité au financement d'activités communautaires sans lien direct avec les réalisations ou les résultats attendus d'un projet. Il n'est pas nécessaire pour cela de supprimer des mesures de redevabilité, mais plutôt de recentrer certains paramètres autour de la pérennité et du renforcement des organisations<sup>xxxv,xxxvi,xxxvii</sup>.
60. Un type particulier d'aide de base que les donateurs pourraient apporter, tant sur le plan technique que financier, porte sur l'obtention par les petits groupes informels d'un statut officiel et la mise en place par ces groupes de contrôles financiers. Ce type d'aide pourrait renforcer l'éligibilité et la pertinence de petites organisations aux yeux d'autres donateurs, et contribuer ainsi directement à leur viabilité. Un autre type d'aide de base que les donateurs pourraient apporter concerne les services de comptabilité et de gestion financière. Ce type d'aide est essentiel à la viabilité des organisations et répond aux besoins de bonne gestion financière et d'atténuation des risques exprimés par les donateurs.
- a. « [Il faut] plus de financements pour les dépenses de base et le renforcement des capacités (formation). Les donateurs devraient revoir sérieusement leurs exigences pour faire en sorte que des organisations locales moins expérimentées puissent faire des demandes de financement. » – Participant à l'enquête
- b. « Il est important d'élaborer un plan de pérennisation et cela doit être fait par le bailleur de fonds et l'équipe [communautaire]. » – Participant à l'enquête, Amérique latine et Caraïbes

## AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES COMMUNAUTES AUX MECANISMES DE FINANCEMENT

### ***Simplifier et redimensionner les protocoles de candidature et de communication de l'information, et aider les communautés à mettre au point des mécanismes de redevabilité***

61. Les donateurs qui envisagent de financer des organisations communautaires devraient revoir leurs exigences concernant la demande de financement et les rapports à remettre, de manière à s'assurer que celles-ci sont adaptées aux capacités de ces organisations. Les processus d'examen devraient se faire avec des représentants des communautés et

de la société civile. Ces représentants devraient également participer à l'examen des demandes et des rapports d'exécution, afin de s'assurer que le point de vue des communautés est pris en compte.

62. Les donateurs devraient réfléchir à des processus d'octroi des subventions dans lesquels les exigences concernant la demande de financement, la communication de l'information et l'infrastructure seraient différenciées en fonction du montant des financements et du type de destinataire de la subvention. Les petites organisations seraient ainsi soumises à des exigences moindres en matière de comptabilité et de rapports, adaptées à leur taille et à leurs capacités. Cette approche allégerait la charge de travail des organisations communautaires tout en permettant à celles-ci d'accéder à des ressources actuellement hors de portée, avec pour effet un renforcement de la riposte communautaire.
- a. *« Nous devrions réfléchir à des voies différentes pour des finalités différentes, adaptées à la nature des groupes financés, plutôt que de partir du principe que tout le monde devrait pouvoir fonctionner comme une grande ONG internationale. »*  
– Lee Waldorf, Amérique du Nord
  - b. *« [Il faudrait] mettre en place des subventions dont les montants seraient adaptés à la taille des organisations. »* – Naina Khanna, Amérique du Nord
  - c. *« [Il faudrait] mettre en place des évaluations collégiales des demandes, auxquelles participeraient des personnes parmi les plus concernées. [On devrait,] par exemple, inclure des personnes vivant avec le VIH dans tous les projets financés portant sur la lutte contre la maladie, et pour les projets en rapport avec la pénalisation, inclure des personnes qui ont été poursuivies. »* – Sean Strub, Amérique du Nord
63. Le Fonds mondial a récemment annoncé son intention de mettre en œuvre, à partir de 2017, une « procédure différenciée de demande de financement ». « Cette démarche différenciée permet d'établir plus efficacement des demandes de financement de qualité, de sorte que les candidats consacrent plus de temps à la mise en œuvre des subventions<sup>xxxviii</sup>. » Bien que ce changement concerne les demandes de financement des pays, et non des communautés en particulier, il montre comment un modèle de financement à grande échelle peut être modifié pour alléger la procédure de demande de certains candidats. Ce modèle devrait faire l'objet d'un suivi et être adapté, le cas échéant, par d'autres bailleurs de fonds.
64. Les donateurs qui envisagent de financer des organisations communautaires, mais qui ne sont pas en mesure de simplifier considérablement leurs processus de candidature et de communication de l'information, devraient aider directement les communautés à formuler des demandes recevables et à effectuer une surveillance adéquate. Cette aide pourrait prendre la forme de personnel affecté auprès des bénéficiaires pour gérer leurs systèmes d'établissement des rapports. À l'instar du Fonds mondial, les donateurs pourront également mettre en place des dispositifs d'assistance technique pour les bénéficiaires actuels et potentiels (voir l'étude de cas dans l'Annexe 4). Là où le financement des organisations communautaires continue à se faire par l'intermédiaire de grandes ONG internationales/nationales ou d'organisations faïtières, les donateurs devraient imposer des cibles et des indicateurs de résultats à ces organisations pour les inciter à faire en sorte que les bénéficiaires communautaires évoluent progressivement vers des relations de financement directes, avec des conséquences en cas de mauvais résultats par rapport à ces cibles.
- a. *« Des formats simplifiés et plus faciles à utiliser [pour les demandes de financement] et la prise en compte du fait que certaines organisations n'ont pas de statut légal. »*  
– Participant à l'enquête, Amérique latine et Caraïbes

- b. *« Si vous voulez financer des organisations communautaires, vous devez partir de leurs besoins et trouver comment intégrer tout cela dans votre système de redevabilité, et non imposer vos critères aux communautés. » – Marama Pala, Asie-Pacifique*
- c. *« Le processus [du 'nouveau modèle de financement' du Fonds mondial] est un cauchemar... Il ne suffit pas de signer un document de deux pages pour que l'argent arrive sur notre compte. ...Nous devons encore passer par la procédure établie, mais ils devraient comprendre que nous ne sommes pas une grande ONG internationale avec 50 à 100 employés, du personnel technique, où chacun est chargé d'une tâche particulière. Nous effectuons tous plusieurs tâches. » – Anand Chabungbam, Asie-Pacifique*
- d. *« Si les bailleurs de fonds sont vraiment sérieux quand ils parlent de financer plus de groupes communautaires parmi ceux qui sont moins aptes à formuler une demande de subventions, ils doivent alors créer des mécanismes différents pour communiquer avec les bénéficiaires potentiels. Par exemple, certains bailleurs n'exigent pas des demandes écrites, ils organisent des entretiens téléphoniques à la place. » – Naina Khanna, Amérique du Nord*
- e. *« Une plus grande souplesse et des procédures simplifiées pour faire une demande et pour rendre compte facilitent l'obtention de financements par les communautés. L'obstacle de la langue est aussi un point important à régler. » – Michael Krone, Europe*
- f. *« Faites confiance à la base. Admettez que le processus pourra être maladroit et peu rigoureux parce que ce sont des organisations qui ont peu d'infrastructures et peu d'expérience lorsqu'il s'agit de remplir des formulaires ou d'utiliser une langue élégante et soignée pour les bailleurs de fonds. » – Sean Strub, Amérique du Nord*
65. Des aides collectives devraient également être mises en place afin que les donateurs ne soient pas seuls à gérer un meilleur système de financement des organisations communautaires. Une architecture mondiale devrait être créée pour soutenir les actions communautaires de manière générale par rapport aux objectifs de développement durable, et plus particulièrement, pour favoriser la participation des communautés à la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé. Dans cette architecture, des institutions, notamment multilatérales, qui soutiennent la riposte au VIH se concentreraient spécifiquement sur le financement de la riposte communautaire au VIH. Il pourrait s'agir d'un organisme ou d'un système renseigné et géré par la société civile, et qui travaillerait principalement à recenser des possibilités de développement et de renforcement des systèmes et organisations communautaires. Des modèles existants du secteur privé et du secteur public pourraient être adaptés, par exemple : financement d'organisations de la société civile par des banques de développement ; prêts relais pour permettre à des organisations communautaires de passer l'intervalle sans activité qui peut survenir entre deux périodes de contrat avec des donateurs ; centres de services pour les OSC (comme pour les petites entreprises) ; fonds d'assurance pour prendre en charge le rejet d'une subvention qui serait fatal à une organisation communautaire. L'accord de Busan<sup>xxxix</sup> pourrait être un bon point de départ.
- a. *« Ce dont nous avons manifestement besoin, c'est d'une concertation mondiale en lien avec les ODD et les accords de Busan et d'Istanbul, pour examiner en détail, doter de moyens et mettre en œuvre une architecture et des mécanismes réalisables, destinés à soutenir les organisations de la société civile en tant qu'acteurs indépendants du développement. » – Jonathan Gunthorp, Afrique subsaharienne*

**Prévoir des mécanismes de financement ciblés et pérennes pour les communautés et le développement des organisations communautaires**

66. Ainsi qu'il a été dit précédemment, les communautés rencontrent des difficultés pour accéder à des financements lorsque le montant devient important. En fonction des attentes des donateurs, les gouvernements et les grandes ONG sont généralement mieux placés pour formuler des demandes de financement et gérer des fonds. Pour remédier à cela, des représentants des communautés ont exposé en détail la nécessité de réserver des fonds spécifiques pour les communautés. Une fois ces fonds mis de côté, ils peuvent être structurés en tenant compte des capacités et des priorités des communautés, ce qui permet d'atténuer dans une certaine mesure l'aspect concurrentiel – avec les gouvernements et les grandes ONG. Des fonds communautaires spécifiques ont un autre avantage : les attentes en matière de réalisations peuvent être revues de manière à y intégrer des éléments tels que le développement et la pérennité des organisations. La mesure des résultats, qui prend de plus en plus d'importance aux yeux des donateurs, pourrait s'articuler autour du renforcement des organisations, plutôt que de reposer simplement sur des réalisations programmatiques.

- a. *« Des bailleurs comme le Fonds mondial ou le PEPFAR [devraient] avoir des fonds dédiés spécifiquement au renforcement des systèmes communautaires. »*  
– Participant aux consultations, Afrique subsaharienne
- b. *« Traduire sur le plan opérationnel en affectant par exemple un certain pourcentage de leurs fonds, 5 ou 10 %, au renforcement des capacités et au développement organisationnel. »* – RD Marté, Asie-Pacifique
- c. *« Les fonds devraient parvenir directement aux communautés sans passer par des intermédiaires. »* – Participant aux consultations, Amérique latine et Caraïbes
- d. *« En tant que donateurs, ils peuvent donner de l'argent aux communautés. Vu qu'ils sont des donateurs, ils donnent aussi de l'argent au gouvernement. Mais ils peuvent fixer [des conditions] au gouvernement. Disons qu'ils donnent 100 millions de dollars au gouvernement et qu'un certain pourcentage doit aller aux communautés. S'ils peuvent faire cela, alors le gouvernement pourra donner l'argent aux communautés. C'est une chose simple à faire. »* – Shiba Phurailatpam, Asie-Pacifique
- e. *« Les bailleurs de fonds peuvent faire beaucoup en aidant les organisations communautaires à renforcer leurs capacités de manière à être plus compétitives dans des processus de financement plus importants [tels que] les sources de financement dédiées à la riposte communautaire. Ils peuvent assouplir leurs objectifs stratégiques. Avoir des conditions de financement qui permettent à la communauté de définir ses propres objectifs. »* – RD Marté, Asie-Pacifique

**LES DONATEURS DOIVENT REVOIR LEUR EVALUATION DES RISQUES ET ARRETER DE REPORTER LES RISQUES SUR LES COMMUNAUTES**

67. Les communautés ne doivent plus être obligées d'accepter des niveaux de risque disproportionnés lorsqu'elles reçoivent l'aide de donateurs. Chaque partie devrait assumer une part du risque proportionnelle à sa capacité à prendre des risques. Des mesures spécifiques devraient être prises pour alléger la charge qui pèse sur les communautés. La menace constante de lourdes peines infligées à de petites organisations pour des fautes mineures doit être atténuée.

68. Les donateurs devraient prévoir et accepter des niveaux de risque plus élevés lorsqu'ils allouent des financements aux communautés. Il est inévitable que certaines organisations communautaires ne soient pas en mesure de remplir les engagements

associés à une subvention, par exemple, si un changement dans la législation affecte l'activité de l'organisation (emprisonnement des dirigeants) ou si des éléments clés d'une petite organisation viennent à tomber malades. Ce sont des risques prévisibles, comme bien d'autres risques que les donateurs prennent en compte, donc ils devraient être prévus par ces derniers dans leurs structures de financement. Les donateurs devraient évaluer le risque en se basant sur un portefeuille d'investissements destiné aux organisations communautaires, plutôt que sur chaque organisation prise séparément. L'évaluation des risques et des rendements sur un tel portefeuille montrerait des niveaux de rendement élevés.

69. Pour changer la manière dont les donateurs appréhendent et évaluent les risques et les inciter ainsi à en prendre davantage lorsqu'ils financent des actions communautaires, ceux-ci pourraient notamment adopter des structures de financement qui prévoient systématiquement un certain pourcentage d'échecs dans les projets. Cela pourrait être mesuré par des indicateurs de résultats qui prennent en compte des niveaux de risque élevés. Par exemple, le fait que certains projets soient un échec deviendrait en fait un critère de réussite pour les donateurs, dans la mesure où ces quelques échecs montreraient que les donateurs prennent suffisamment de risques, en accord avec leur soutien affiché au financement des organisations communautaires.
70. Une autre approche consisterait à mutualiser les risques d'assurance pour soutenir les organisations communautaires qui sont touchées par des crises et qui ont besoin d'aide pour continuer leurs activités. Cette mutualisation des risques permettrait en fait de limiter les nouveaux risques que les donateurs devraient assumer, tout en atténuant les risques largement disproportionnés actuellement assumés par les organisations communautaires. Cette approche limiterait également la nécessité de passer par des bénéficiaires intermédiaires comme les ONG internationales, dans la mesure où le principal intérêt de ces intermédiaires est d'atténuer les risques pour les donateurs.
- a. *« Il faut mettre en place de meilleurs systèmes pour répartir un peu les risques et pour aggraver ou atténuer les conséquences en fonction de la culpabilité. »  
– Jonathan Gunthorp, Afrique subsaharienne*
  - b. *« Vu les terribles conséquences du non-financement des organisations communautaires, les donateurs devraient faire preuve de réalisme et chercher à comprendre la notion de « risque nécessaire » dans ce domaine. Et considérer leurs investissements comme une réussite si ceux-ci restent dans la zone du risque nécessaire. » – Lee Waldorf, Amérique du Nord*
  - c. *« De nombreuses organisations de financement ont en fait une marge de manœuvre supérieure à celle qu'elles utilisent réellement. Les gens semblent penser que le fait que les organisations communautaires ne soient pas financées est une nécessité regrettable, au lieu de jeter un autre regard sur leurs propres procédures. » – Lee Waldorf, Amérique du Nord*

## **VEILLER A CE QUE DES FONDS SOIENT DISPONIBLES POUR DES ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET D'AUTRES ACTIVITES HORS PRESTATIONS DE SERVICES**

71. Les activités de sensibilisation sont un outil essentiel pour les communautés. Celles-ci devraient disposer de ressources et de capacités leur permettant de plaider pour un soutien de la part de leurs propres gouvernements. Dans le cadre d'une « transition » planifiée, il sera important de renforcer les capacités de persuasion dans les pays, pour que les besoins des communautés soient satisfaits durablement par des gouvernements éventuellement peu enclins à soutenir des populations marginalisées.
72. Les donateurs internationaux sur le point de se désengager d'un pays devraient soutenir en priorité les activités de sensibilisation. Ces activités sont un élément tout à fait central de la riposte au VIH depuis le début. Or, les communautés traditionnellement exclues, criminalisées et stigmatisées comptent sur leur capacité à sensibiliser à leurs besoins et à défendre leurs droits. Ces activités constituent également un mécanisme de rétroaction important, qui permet de garantir le rapport coût-efficacité des programmes de lutte contre le VIH et la capacité de ces programmes à s'adapter aux besoins des communautés. Les donateurs devraient financer en priorité les activités de sensibilisation, dans le cadre de la riposte communautaire en général et dans les pays en « transition » en particulier, et travailler avec les gouvernements de ces pays pour leur faire comprendre pourquoi il est important de continuer à offrir des services aux populations clés et aux communautés.
73. Les donateurs devraient maintenir et même accroître le financement des activités de sensibilisation menées par les organisations communautaires. Cela pourrait se faire en exigeant des bénéficiaires les plus importants – les récipiendaires des subventions du Fonds mondial par exemple – qu'ils réservent une partie des fonds pour les programmes de sensibilisation, plutôt que de simplement les inciter à le faire, comme cela est le cas actuellement.
74. Dans la mesure où ses propres capacités tendent à diminuer, l'ONUSIDA devrait, d'une part, transférer le rôle de ses bureaux de pays en matière de politique et de coordination à des structures communautaires solides et dotées de moyens, et d'autre part, favoriser les investissements nécessaires pour s'assurer que ces structures communautaires sont en place avant de réduire ses effectifs ou de quitter le pays.
75. À l'appui de ces financements, les donateurs devraient investir dans une évaluation globale des programmes de sensibilisation, afin que l'impact de ces programmes puisse être démontré encore plus clairement. Avec une meilleure compréhension de l'impact de ces programmes, des mécanismes de financement plus sensibles à cette thématique et plus efficaces pourraient être mis au point pour soutenir les communautés.
  - a. *« Dans l'ensemble, le financement des activités de sensibilisation est très faible. C'est pourquoi nous demandons à ce qu'un certain pourcentage des subventions soit affecté à ces activités, quel que soit le bailleur de fonds. » – RD Marte, Asie-Pacifique*

## **LES DONATEURS DEVRAIENT METTRE EN PLACE UNE COORDINATION PROACTIVE ACCRUE DE LEURS FINANCEMENTS DESTINES AUX COMMUNAUTES**

76. Les donateurs doivent se coordonner plus efficacement, en particulier dans les pays en « transition ». Une plus grande coordination devrait déboucher sur des canaux de financement renforcés et constants pour les communautés. Les donateurs devraient partager et harmoniser leurs plans de soutien à la riposte communautaire. La participation des communautés, de la société civile et des gouvernements nationaux à

certain processus prévisibles et documentés sera toutefois essentielle à cette coordination.

77. Celle-ci devrait se faire de manière officielle, dans le cadre de conférences de coordination des donateurs et de groupes de travail fonctionnels au niveau national par exemple, de sorte qu'un processus transparent et inclusif visant à exposer des idées, débattre et trouver des solutions, puisse être engagé et observé par toutes les parties prenantes. De telles conférences devraient se tenir aux niveaux mondial, régional et local. Elles pourraient être organisées en marge d'autres réunions auxquelles des représentants des communautés sont susceptibles de participer. Dans tous les cas, les communautés devront être soutenues financièrement afin qu'elles puissent participer utilement à ces conférences et à ces groupes de travail.
78. Dans la continuité de son travail de coordination, l'ONUSIDA pourrait se charger de convoquer ces conférences et ces groupes de travail.
- a. *« Nous avons besoin d'un cadre de l'OMS ou des Nations Unies dans le domaine des actions communautaires pour la santé (ou pour la mise en place de systèmes résistants pour la santé). Cela permettrait d'assurer l'intégration des questions portant sur les agents de santé communautaires ou les activités de sensibilisation dans l'agenda des donateurs, dans le débat sur la couverture maladie universelle et, plus largement, dans les ODD. » – David Ruiz, Europe*

## CONCLUSION

79. Les actions visant à pérenniser et à accroître l'efficacité des flux de financement de la riposte au VIH des donateurs jusqu'aux communautés se heurtent à de nombreuses difficultés. Certaines de ces difficultés font écho au problème plus vaste de la pleine jouissance par chaque individu de ses droits fondamentaux. Certaines encore sont le résultat de la réticence persistante des donateurs à transférer des fonds de leurs trésoreries à des communautés pauvres sans mettre en place des mesures de protection irréalistes. D'autres sont de nature administrative, comme dans le cas de l'incompatibilité des exigences des donateurs concernant la demande de financement et les rapports à remettre avec les capacités des communautés. Cependant, toutes ces difficultés peuvent et doivent être surmontées.
80. Si, comme cela a été montré, il existe un consensus mondial réel et honnête sur la nécessité et l'intérêt d'actions communautaires fortes contre le VIH, nous devons être prêts à régler ces difficultés et à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que les communautés aient les moyens d'effectuer le travail qui doit être fait. Ces mesures exigeront, dans certains cas, que les donateurs et les gouvernements jettent un regard critique sur leurs procédures ainsi que sur leurs propres préjugés. C'est là que le discours flamboyant sur la santé mondiale et l'aide au développement se heurte à la dure réalité du risque et du compromis.
81. Ce rapport, présenté en toute humilité au CCP, se penche sur les principaux défis à relever et expose certaines solutions pratiques pour améliorer la mobilisation de ressources destinées aux actions communautaires contre le VIH, du point de vue des communautés concernées. Si ces solutions sont examinées et mises en œuvre avec diligence par les donateurs, l'avènement d'un monde sans VIH pourrait en fait survenir un peu plus tôt. Les individus dont la vie est menacée par le VIH aujourd'hui et ceux dont la vie sera menacée demain pourront peut-être vivre un peu plus longtemps et un peu plus heureux. C'est la tâche essentielle qui incombe aux Nations Unies et, au fond, à toutes les personnes et tous les gouvernements de bonne volonté.

## PROJETS DE DECISIONS

82. *Rappelant* les paragraphes 60d et 64a<sup>xi</sup> de la Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida de 2016, *demander* aux États membres de l'ONU d'examiner au plus vite des mécanismes et des systèmes nationaux de financement afin de localiser les obstacles au financement des organisations communautaires – en particulier des réseaux et organisations de personnes vivant avec le VIH et issues d'autres populations clés, notamment les femmes et les jeunes – et de *créer* des mécanismes permettant de financer efficacement et durablement les actions menées par les communautés.
83. *Rappelant* les décisions 5.2, 6.2(b) et 6.4<sup>xii</sup> du 38<sup>e</sup> Conseil de Coordination du Programme ainsi que les engagements énoncés dans les paragraphes 63 (a) à (e)<sup>xiii</sup> de la Déclaration politique sur le VIH/sida de 2016, *demander* à l'ONUSIDA de :
- a. *Procéder* à une analyse des obstacles systémiques, politiques, juridiques et sociaux à l'intégration dans les plans nationaux de lutte contre le VIH des actions communautaires et des solutions possibles pour éliminer ces obstacles, notamment les mesures que peuvent prendre les pays à revenu intermédiaire pour soutenir les actions communautaires dans leurs plans de financement de transition, en particulier les actions menées par des populations clés ;
  - b. *Adapter* des mécanismes existants pour aider les États membres de l'ONU à suivre et partager les progrès accomplis en matière de financement des organisations communautaires ;
  - c. *Conseiller*, d'une part, les bailleurs de fonds sur les bonnes pratiques de suivi et d'évaluation de l'usage des fonds octroyés aux organisations locales et communautaires, et d'autre part, les pays pour mettre en place ou réformer des mécanismes destinés à financer une riposte communautaire complète au VIH ;
  - d. *Recenser* des mesures novatrices visant à renforcer la contribution des communautés aux comités mis en place pour élaborer, évaluer et examiner les programmes nationaux de lutte contre le VIH ainsi que les cadres d'investissement des pays et des donateurs dans la riposte à l'épidémie, conformément au principe d'une participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA) ;
  - e. *Rendre compte* des progrès accomplis à l'occasion du 41<sup>e</sup> CCP.
84. *Reconnaissant* le besoin urgent d'intégrer les programmes de lutte contre le VIH avec les programmes portant sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation ainsi que d'autres programmes de santé, et *rappelant* le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement établi en 2011<sup>xliii</sup>, *demander* à l'ONUSIDA de collaborer avec d'autres plates-formes multilatérales – Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Fonds mondial pour les femmes, banques régionales de développement, organismes de développement des pays donateurs, entre autres – afin de trouver des mécanismes permettant d'améliorer le soutien multilatéral apporté aux organisations de la société civile et aux organisations communautaires en tant qu'acteurs indépendants du développement.

[Les annexes suivent]

## ANNEXE 1 : REMERCIEMENTS ET PARTICIPANTS

### REMERCIEMENTS

La délégation des ONG au CCP souhaite exprimer sa profonde gratitude à l'ensemble des personnes et des organisations qui ont pris sur leur temps pour nous faire part de leurs réflexions et de leur expérience, et contribuer ainsi au contenu de ce rapport. Vos réflexions et la passion qui vous anime forment la base de ce rapport et éclairent le travail que nous menons au CCP.

### PARTICIPANTS AUX CONSULTATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

#### Entretiens

La liste contient le nom de l'organisation et de la ou des personnes interrogées lors des 30 entretiens réalisés pour préparer ce rapport.

*AIDS Action Europe*, Michael Krone, Coordonnateur exécutif, Allemagne  
*Réseau Asie/Pacifique d'organisations d'entraide et de lutte contre le sida (ACAS)*, RD  
Marte, Directrice exécutive, Thaïlande  
*Réseau Asie-Pacifique des personnes vivant avec le VIH (APN+)*, Shiba Phurailatpam,  
Coordonnateur régional, Thaïlande  
*Réseau asiatique des consommateurs de drogues (ANNAUD)*, Anand Chabungbam,  
Coordonnateur régional, Thaïlande  
*Fédération australienne des organisations contre le sida (AFA)*, Chris Connelly,  
Administrateur international de programme, Australie  
*Bushmen Young Stars to fight HIV and AIDS (BYSA)*, Lampto Clifton, Coordonnateur,  
Ouganda  
*Réseau canadien autochtone du sida*, Doris Peltier, Chargée de liaison avec les  
Autochtones vivant avec le VIH/sida, Canada  
*Réseau canadien des personnes séropositives*, Christian Hui, Cofondateur, Canada  
*Cebu Plus Association, Inc. (CPAI)*, Jerson See, Directeur exécutif, Philippines  
*Coalition eurasiennne sur la santé masculine (ECOM)*, Gennady Roshchupkin,  
Coordonnateur de l'appui technique, Ukraine  
*Réseau eurasienn de réduction des risques (EHRN)* Igor Gordon, Chef de l'équipe de  
renforcement des effectifs et des communautés, Lituanie  
*Réseau eurasienn de réduction des risques (EHRN)*, Olga Belyaeva, Directrice de l'équipe de  
renforcement des effectifs et des communautés, Lituanie  
*Réseau eurasienn des consommateurs de drogues*, Andrey Jarovoy, Lituanie  
*Coalition interagence sida et développement (ICAD/CISD)*, Robin Montgomery, Directrice  
exécutive, Canada  
*INA (Fondation maorie, des peuples autochtones et du Pacifique Sud pour le VIH/sida)*,  
Marama Pala, Directrice exécutive, Aotearoa/Nouvelle-Zélande  
*Alliance indienne contre le VIH/sida*, Simon Beddoe, Directeur  
*Alliance indienne contre le VIH/sida*, Abhina Aher, Directrice des programmes nationaux  
*Alliance indienne contre le VIH/sida*, Charan Sharma, Responsable du programme de  
réduction des risques  
*Partenariats internationaux contre le VIH/Réseau des pays à faible prévalence du VIH en  
Europe du Centre et du Sud-Est (NeLP)*, Ben Collins, Directeur, Royaume-Uni  
*Réseau des jeunes pairs-éducateurs séropositifs de Mbarara (MBAYPE)*, Sarah Mbabazi,  
Membre exécutive, Ouganda  
*Réseau des femmes séropositives – USA*, Naina Khanna, Directrice exécutive, États-Unis  
*Fondation Stephen Lewis*, Lee Waldorf, Directeur des politiques, Canada  
*Silver Rose*, Irina Maslova, Directrice, Russie

*Solidarité et action contre l'infection à VIH en Inde (SAATHI)*, Amitava Sarkar, Directrice, Inde  
*Fonds de lutte contre le sida en Afrique australe*, Jonathan Gunthorp, Directeur, Afrique du Sud  
*The Sero Project*, Sean Strub, Directeur exécutif, États-Unis  
*Réseau ougandais des jeunes vivant avec le VIH (UNYPA)*, Mugenyi Paddy, Responsable de l'information et de la communication, Ouganda  
*Coalition de la jeunesse sur le VIH et les droits en matière de santé sexuelle et procréative en Ouganda (CYSRA-Ouganda)*, Bukonya Aisha, Coordonnatrice des étudiants en médecine et en pharmacie, Ouganda  
*Youth LEAD*, Gaj Gurung, Chargé de programme, Thaïlande  
*Youth LEAD*, Thaw Zin Aye, Coordonnatrice régionale, Thaïlande

### Liste des participants à l'enquête

Cette liste comprend les 109 participants à l'enquête, sur 156 au total, qui ont accepté d'être cités nommément dans le rapport. Pour certains, seule l'organisation est mentionnée.

Groupe d'action pour la santé, les droits de l'homme et le VIH/sida, Ouganda  
African Health Policy Network, Royaume-Uni  
Les Africains en partenariat contre le sida (APAA), Canada  
AGIHAS (groupe de soutien aux PVVIH, Lettonie  
Agrupación Hain, Organización de Autoayuda a PVVs, Chili  
Aids Fonds, Anne Dankert, Pays-Bas  
AIDS Saint John Inc., Canada  
Alliance indienne contre le VIH/sida, Simon Beddoe, Inde  
Amitava Sarkar, Inde  
AMMAR - Asociación de Mujeres Meretrices de la Argentina  
Ashirova Victoria, Directrice de l'ONG « Espoir et Vie », travailleuse sociale, docteur en biochimie, Ouzbékistan  
Réseau Asie-Pacifique des personnes vivant avec le VIH (APN+), Shiba Phurailatpam, Bangkok  
Asociación Redes Nueva Frontera, Argentine  
Asociación Argentina de Educadoras/es Sexuales, Argentine  
Asociación de Mujeres Buscando Libertad (ASMUBULI), Représentante légale, Fidelia Suárez, Argentine  
Asociación de Trabajadoras Sexuales, Unidas en la Esperanza (UNES), Paraguay  
Asociacion Panambi, Paraguay  
Association des femmes affectées par le VIH et de leurs familles « Demetra », Lituanie  
Association Tunisienne de Prévention Positive (ATP+), Tunisie  
Ayuda Sida, Espagne  
Balance, Mexique  
Bright Future for African Children and Women, Afrique du Sud  
Call for Action for Affiliates  
Réseau canadien des personnes séropositives, David Dubois, Canada  
Centre « Les femmes et le monde moderne », Sudaba Shiraliyeva, Directrice, Azerbaïdjan  
Charles Ashie, Ghana  
Communauté des consommateurs de drogues, Sergueï Bessonov, Directeur exécutif, Kirghizistan  
CO Meridian, Oleg Dymaretsky, Directeur adjoint, Ukraine  
Association pour la santé masculine Dareecha, Pakistan  
Dose of Love Association, Bulgarie  
Ellen Vengere, Zimbabwe  
Enama Ossomba, Jean-Paul Bienvenu, Cameroun  
ENPUD, Vitaly Rabinchuk, membre du comité d'orientation, Moldavie

Réseau estonien des PVVIH, Lachin Aliev, membre du Conseil d'administration, Directeur de la politique nationale  
Réseau des femmes eurasiennes sur le sida, Svetlana Moroz, Présidente du Conseil d'administration, Ukraine  
Groupe européen pour le traitement du sida (EATG), Tamás Bereczky, Hongrie  
Federación CREFOR, Argentine  
Faith, Hope, Love. Tatiana Semikop, Présidente, Ukraine  
Forum pour les droits de l'homme et la santé publique – Népal (Friendship-Nepal), M. Bishnu Prasad Bastola, Président exécutif, Népal  
Fundación Grupo Efecto Positivo, Red Argentina de Personas Positivas, RedLAM, Argentine  
Fundación Margen de Apoyo y Promoción de la Mujer, Chili  
Gay-Alliance, Ukraine  
Réseau géorgien de réduction des risques, Maka Gogia, Directeur du programme VIH  
Grupo Ñepyrú, Paraguay  
HPLGBT, Ukraine  
iknowAwareness LLC, Shyronn Jones, Réseau des femmes séropositives – USA  
Groupe d'initiative « Точка Опоры », Inna Khylyman, Transnistrie, Moldavie  
Iseeva Burulbubu, Kirghizistan  
Jane Shepherd, Royaume-Uni  
Khin Khin Wint Aung, Myanmar  
Kimondo Youth Dream Support Organisation (KYDSO), Tanzanie  
Réseau LaSky, Russie  
Lee's Rig Hub, États-Unis  
MAFOC, Mabonga Robert, Administrateur de programmes, Ouganda  
Conseil malaisien de lutte contre le sida, Malaisie  
Mamikon Hovsepyan, Arménie  
MANODIVERSA, Bolivie  
Groupe de jeunes « Les hommes contre le sida », Kenya  
Movimiento de Mujeres Orquídeas del Mar Trabajadoras Sexuales, Salvador  
Movimiento de Mujeres Unidas (MODEMU), République dominicaine  
My Age, Zimbabwe  
Association des infirmières et des sages-femmes du Myanmar (MNMA)  
NAIMA+, Mozambique  
Réseau namibien des organisations de prise en charge du sida, M. Sandi Tjaronda  
Réseau des personnes vivant avec le VIH/sida au Kenya (NEPHAK), Jacqueline Wambui  
Réseau des personnes vivant avec le VIH/sida au Nigéria (NEPWHAN), Victor Olaore Omoshehin  
Groupe national des survivants à long terme (NLTSG), Royaume-Uni  
Projet humanitaire de Novossibirsk, Russie  
Organización Mujeres en Superación, Guatemala  
Coalition panafricaine des femmes séropositives, Zimbabwe  
Pangaea, Ben Plumley, États-Unis  
Partnerships in Health  
Association pour la santé masculine Parwaz, Pakistan  
Patrick Ferguson, Jamaïque  
PEKA, Sam Nugraha, Indonésie  
PF Asteria, Irena Ermolaeva, Fondatrice, Kirghizistan  
PHALS, Bypass Road, Cox's Bazar, Bangladesh  
Réseau des femmes séropositives, Inde  
Prevenir es Cuidar, Marcela Poerantz, Argentine  
Centre de santé communautaire de Pueblo, John Tenorio, États-Unis  
Red de Trabajadoras Sexuales de Honduras  
Red Somos Corporation, Colombie  
RedTraSex Nicaragua, Girasoles  
RedTraSex, Pérou, Elena Reynaga

ONG régionale « Volunteer », Maram Azizmamadov, Directeur  
Organisation non gouvernementale républicaine « Communauté des PVVIH de Biélorussie  
», Aleksandr Hodanovich, Président du Conseil d'administration  
RNP+/Sénégal, Édouard Gueye, Chargé de communication  
Sauti Skika, Lucy Wanjiku, Kenya  
Organisation de jeunesse « Self Help Club Life », Irina Grigorieva, Présidente du Conseil  
d'administration, Ukraine  
Société pour l'émancipation du genre humain et la promotion des moyens de subsistance,  
Ummireddy Jagan Mohan Rao, Directeur, Inde  
Silver Rose, Irina Maslova, Directrice exécutive, Russie  
Sindicato Independiente de Trabajadoras Sexuales Trans y Otrxs, « Amanda Jofré », Chili  
Stop AIDS in Liberia (SAIL), Stephen K McGill, Directeur exécutif  
Organisation STOP AIDS, Albanie  
Suruwat, Bhaktapur, Népal  
Tariro Kutadza, Zimbabwe  
THE AIDS SUPPORT ORGANIZATION, Ouganda  
UCO « Convictus Ukraine », Eugeniya Kuvshinova, Directrice exécutive  
Udruga za pomoć mladima « HELP », Croatie  
Réseau de lutte contre le VIH/sida de l'Église Unie du Christ, Révérend Michael  
Schuenemeyer, États-Unis  
Réseau uruguayen des personnes vivant avec le VIH, Redla+, Mme Laura Ines Peresz  
Otteonelo  
Association « What Works », Jill Gay, États-Unis  
WREPA et RMT, Kenya  
Wojciech J. Tomczynski, Pologne  
ZiCHIRe, Walter Chikanya, Zimbabwe  
Association zimbabwéenne pour les Nations Unies  
Réseau pour la santé des femmes et des filles du Zimbabwe

## ANNEXE 2 : ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

<b>sida</b>	syndrome d'immunodéficience acquise	<b>LGBTI</b>	lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués
<b>FBMG</b>	Fondation Bill et Melinda Gates	<b>HSH</b>	hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes
<b>OC</b>	organisation communautaire	<b>ONG</b>	organisation non gouvernementale
<b>CDG</b>	Communautés, droits et genre	<b>OSF</b>	Open Societies Foundations
<b>OSC</b>	organisation de la société civile	<b>CCP</b>	Conseil de Coordination du Programme
<b>RSC</b>	renforcement des systèmes communautaires	<b>PEPFAR</b>	Plan présidentiel américain d'aide d'urgence à la lutte contre le sida
<b>DfID</b>	Département pour le développement international (Royaume-Uni)	<b>PVVIH</b>	personnes vivant avec le VIH
<b>EANNASO</b>	Réseau régional de réseaux nationaux d'organisations de lutte contre le sida en Afrique de l'Est	<b>SAT</b>	Southern African AIDS Trust (Fonds de lutte contre le sida en Afrique australe)
<b>EEAC</b>	Europe orientale et Asie centrale	<b>ODD</b>	objectifs de développement durable
<b>UE</b>	Union européenne	<b>FSL</b>	Fondation Stephen Lewis
<b>GAVI</b>	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination	<b>IST</b>	infections sexuellement transmissibles
<b>Fonds mondial</b>	Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>VIH</b>	virus de l'immunodéficience humaine	<b>ONUSIDA</b>	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
<b>ONGI</b>	organisation non gouvernementale internationale	<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le développement international
<b>TI</b>	technologies de l'information		
<b>ALC</b>	Amérique latine et Caraïbes		

## ANNEXE 3 : EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

*Les exposés qui suivent ont été préparés en regroupant des informations issues de documents appartenant aux organisations présentées, des conclusions tirées du processus de consultation des communautés et d'entretiens réalisés avec des membres clés du personnel de certaines organisations. Ces exemples sont donnés pour mettre en avant des modèles de financement des communautés qui, tout en étant exigeants, font de la pérennité de la riposte communautaire un élément central. Ils ne constituent pas une évaluation complète des fondements ou des mécanismes de financement de ces dernières, mais offrent des indications précieuses sur les processus de financement des communautés.*

### **BONNE PRATIQUE N° 1 : LA FONDATION STEPHEN LEWIS**

<http://www.stephenlewisfoundation.org/>

Alors que la plupart des grands donateurs ont écarté l'idée jugée irréalisable d'un financement direct des groupes communautaires, quelques autres ont élaboré et perfectionné de nouvelles architectures destinées à financer directement les activités de prestation de services et de sensibilisation menées par les communautés. Une des organisations à la pointe dans ce domaine est la Fondation Stephen Lewis (FSL), basée au Canada.

La Fondation Stephen Lewis a été créée en 2003 en tant qu'organisation caritative, dans le but de soutenir le travail de terrain mené en Afrique subsaharienne pour endiguer l'épidémie de sida. « La Fondation Stephen Lewis a été créée dans le seul but de financer directement des organisations communautaires actives sur le front de l'épidémie de sida en Afrique<sup>xliv</sup>. » À ce jour, la Fondation a versé plus de 80 millions de dollars canadiens à plus de 300 organisations communautaires situées dans 15 pays d'Afrique orientale et australe, par le biais d'accords d'agence portant sur des montants compris entre 20 000 et 200 000 CND (avec un financement moyen de 55 000 CND). Selon les *Funders Concerned About AIDS*, la FSL est devenue la quatrième source de financement caritatif du travail sur le VIH effectué en Afrique.

Plusieurs organisations partenaires de la FSL étaient à l'origine de petits groupes d'individus qui s'étaient rassemblés pour répondre à la crise que le sida avait provoquée dans leur propre vie ou dans celle de leurs voisins. Au fil des ans, elles ont fini par devenir des institutions locales dynamiques. Grâce aux partenariats qu'elle a noués, la FSL aide des individus, qui habitent dans certains des pays africains les plus durement touchés par le VIH, à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres solutions pour remédier aux multiples ravages infligés par l'épidémie dans leurs communautés.

Réceptivité, flexibilité et prise en compte des priorités formulées par les communautés sont les principes directeurs de la Fondation Stephen Lewis. La FSL est considérée comme un modèle de financement efficace des communautés.

La méthode utilisée par la Fondation pour établir des partenariats a été imaginée spécialement pour répondre aux besoins des groupes communautaires. Plutôt que de se contenter de l'idée reçue selon laquelle il n'est pas possible de financer des actions menées par des organisations communautaires parce que celles-ci n'ont ni les infrastructures, ni les capacités pour satisfaire à des exigences complexes en matière de comptabilité et de rapports, la Fondation a questionné les hypothèses sous-jacentes du modèle de financement dominant, et adapté son approche aux réalités du travail à l'échelle locale.

Au lieu de publier des appels à propositions à la recherche de candidats pour mettre en œuvre des projets dont les objectifs ont été définis à l'avance par le donateur, la FSL, pour

sélectionner les bénéficiaires de ses fonds, utilise un système ouvert et invite les groupes communautaires à soumettre des demandes pour soutenir des initiatives jugées indispensables par les communautés elles-mêmes. Plutôt que d'imposer un processus de candidature long et formel, la FSL accepte des propositions succinctes et des textes explicatifs courts.

La décision concernant l'opportunité de s'associer avec une nouvelle organisation ne se fonde pas uniquement sur les documents qui lui sont soumis, bien que ceux-ci fournissent des informations importantes. Elle se base également sur une évaluation de la vision de l'organisation, de sa structure, de son style de leadership et de son rôle dans la vie communautaire. Les visites effectuées sur le terrain ont ainsi une grande importance. Grâce à sa longue expérience, la FSL affirme connaître le profil d'un partenariat fructueux. Elle cherche des groupes bien implantés dans leurs communautés, appuyés par un réseau de bénévoles dynamiques, dirigés par des personnes qui vivent avec le VIH, et dont le personnel et les instances dirigeantes comportent une forte proportion de femmes et de PVVIH.

Les déficits de capacité ne constituent pas un motif pour refuser un soutien, mais auront plutôt une influence sur la nature du soutien apporté. La Fondation Stephen Lewis contribue aux coûts administratifs et opérationnels, y compris aux coûts de personnel et aux frais généraux. La Fondation déclare qu'elle « croit fermement qu'une communication franche et constante, et l'établissement de relations étroites basées sur une véritable confiance avec ses partenaires communautaires, sont essentiels pour atteindre des résultats optimaux ». Le personnel de la fondation et l'équipe de spécialistes indépendants du suivi-évaluation basés en Afrique consacrent donc un temps considérable à dialoguer avec les groupes communautaires pendant toute la durée des projets. Les difficultés et les opportunités sont repérées très tôt, dès qu'elles se présentent, et une réponse appropriée est apportée d'un commun accord. La FSL indique qu'elle a rarement dû mettre fin à un partenariat à cause de problèmes impossibles à résoudre.

La Fondation Stephen Lewis a été le premier partenaire de beaucoup d'organisations communautaires qu'elle soutient. Certaines organisations qui ont démarré avec la FSL dans leurs premières années se sont développées et collaborent maintenant avec plusieurs donateurs, avec des ambitions bien plus grandes en matière de programmes et de capacités. Comme le fait remarquer Mercy Chidi, Directrice exécutive de Ripples International au Kenya : « La FSL a été la première à nous faire confiance, et maintenant, d'autres donateurs voient qu'ils peuvent aussi nous faire confiance. »

## **BONNE PRATIQUE N° 2 : FONDS DE LUTTE CONTRE LE SIDA EN AFRIQUE AUSTRALE**

*<http://www.satregional.org/>*

Depuis plus de 25 ans, le Fonds de lutte contre le sida en Afrique australe (Southern African AIDS Trust ou SAT) travaille avec et au sein des communautés pour amener des changements positifs dans la riposte au VIH et dans les actions portant sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Une des façons de travailler du SAT, entre autres, consiste à subventionner en cascade des organisations communautaires ainsi que des ONG nationales et régionales dans l'ensemble de la région Afrique orientale et australe.

## **Systeme de gestion des contrats avec les partenaires**

Les contrats ne sont pas de simples outils servant à « contrôler » les flux de financement de partenaires, mais sont aussi des outils d'autogestion très précieux pour ces derniers, en cela qu'ils les aident dans l'élaboration, le suivi et la budgétisation de leurs programmes, pour finalement obtenir le meilleur retour sur investissement. Plusieurs partenaires du SAT ont déclaré avoir amélioré grandement leurs propres collectes de fonds en utilisant et en montrant comment utiliser les outils et les systèmes du SAT. Cet exemple d'un système utile à la fois au donateur et au bénéficiaire de la subvention est remarquable.

### **Choix et recrutement des partenaires**

Lorsque des organisations communautaires semblent correspondre aux critères de financement, elles sont alors invitées à soumettre une manifestation d'intérêt. Ces manifestations d'intérêt sont ensuite examinées et présélectionnées en interne par une équipe de sélection. Cela permet d'effectuer un premier tri des candidats avant que ceux-ci ne soient invités à élaborer des propositions complètes, ce qui évite à des organisations ayant peu de chances d'être retenues d'avoir à travailler en vain sur une proposition.

En interne, un partenaire présélectionné complète un outil rigoureux mis au point par le SAT concernant la diligence raisonnable. Cet outil couvre les structures de gouvernance et de contrôle du respect des règles, la gestion financière, les ressources humaines, le rayonnement dans la communauté et la lutte contre la corruption, de manière à donner une image complète des capacités de l'organisation. Le SAT est conscient qu'il s'agit là d'un exercice assez onéreux et indique qu'il arrive que des partenaires s'en plaignent et s'y opposent au début. Un certain nombre d'entre eux ont cependant continué à utiliser ces données – des données qu'ils conservent naturellement – pour, entre autres, collecter des fonds, rendre compte à des donateurs ou établir des rapports au niveau national, autant d'éléments qui, selon le SAT, renforcent une organisation communautaire.

Un partenaire reçoit une mini-subvention pour dresser un *état des lieux visant à faire évoluer favorablement les inégalités de genre* dans sa « zone d'influence » à l'aide d'un outil du SAT, afin que ses plans et sa proposition à venir coïncident davantage avec une vision sexospécifique des données qualitatives et quantitatives recueillies sur le terrain. Cet état des lieux comprend la collecte de données quantitatives en rapport avec le domaine d'action du programme, la collecte de données qualitatives recueillies dans le cadre d'une concertation dirigée, et un débat de validation avec toutes les parties prenantes d'une communauté.

### **Décaissement au profit d'un partenaire**

Les modalités de décaissement sont fixées pendant la phase des négociations contractuelles et sont également établies en fonction de la note de risque du partenaire. L'incidence de la note sur la subvention est la suivante :

- Les partenaires dont la note de risque est faible suivent normalement la procédure de décaissement standard du SAT, à savoir un versement en trois tranches selon les modalités suivantes : 50 % à la signature du contrat, 40 % au début du troisième trimestre et les 10 % restants au quatrième trimestre.
- En règle générale, ces modalités de décaissement s'appliquent également aux partenaires dont la note de risque est moyenne, selon le domaine dans lequel des insuffisances ont été recensées. Les rapports remis par ces partenaires feront toutefois l'objet d'un examen plus minutieux.
- Les partenaires dont la note de risque est élevée nécessitent un suivi et un accompagnement au plus près. Pour protéger les ressources avancées à ses partenaires, le SAT définit des procédures de décaissement strictes. Si les systèmes des partenaires sont fragiles, les versements sont effectués directement aux

fournisseurs. Parallèlement, le SAT développe la capacité du partenaire et l'accompagne dans la mise en œuvre des améliorations convenues dans le contrat.

### **BONNE PRATIQUE N° 3 : OPEN SOCIETY FOUNDATIONS**

<https://www.opensocietyfoundations.org/>

Le réseau Open Society Foundations (OSF) est depuis longtemps un porte-parole de premier plan des populations et des communautés marginalisées et criminalisées dans la riposte au VIH et au-delà. « Partout dans le monde, les personnes confrontées à la stigmatisation et à la discrimination n'ont souvent accès qu'à des soins de moindre qualité, quand on ne leur refuse pas tout simplement l'accès aux soins. Le réseau Open Society Foundations œuvre pour mettre en place des politiques et des pratiques de santé fondées sur des données probantes et défend l'inclusion sociale, les droits de l'homme et la justice<sup>xlv</sup>. » Cette approche – pertinente et adaptée à tous les aspects de la riposte au VIH – a trouvé un écho particulier dans les actions menées contre des épidémies caractérisées par la consommation de drogues injectables, par des environnements juridiques difficiles, et par la criminalisation de certains comportements et de certaines identités, qui augmente la vulnérabilité des personnes concernées au VIH. En envisageant son travail sur le VIH sous l'angle des droits et de la justice, l'OSF parvient à donner la priorité aux communautés sur les structures de pouvoir traditionnelles. Comme en témoignent les consultations auprès des communautés, l'OSF est souvent l'une des rares sources de financement extérieures pour les communautés, sinon la seule, en particulier lorsque la « transition » visant à s'affranchir du soutien des donateurs est en cours.

L'OSF applique également ses principes à ses mécanismes de financement. Les subventions sont accessibles aux organisations communautaires non seulement pour des projets, mais aussi pour une aide au fonctionnement général de ces organisations, répondant ainsi à un besoin des communautés qualifié d'essentiel dans le présent rapport. Les organisations moins formelles ont également la possibilité d'accéder à un financement de l'OSF, mais par le biais d'intermédiaires lorsque cela est nécessaire<sup>xlvi</sup>.

*« Pour ce qui est des bailleurs de fonds, il faut vraiment qu'ils l'intègrent dans leurs valeurs organisationnelles, leurs principes et leurs stratégies, en soutenant les communautés dans des rôles divers de différentes manières. Si cela fait partie de leurs principes, ils peuvent alors trouver des moyens pour le concrétiser. ...Soutenir cela signifie démocratiser leurs pratiques afin que les organisations, qui n'ont pas nécessairement les capacités mais qui sont capables de mettre en œuvre leurs programmes, puissent accéder à des financements. Par exemple, si une organisation n'est pas enregistrée, financez-la pour faciliter son enregistrement. C'est ce que fait l'OSF. Ce que je dis, c'est que si cela figure dans vos principes, vous trouverez une solution et la réussite ne sera pas toujours au rendez-vous, mais cela fait partie des choses que les bailleurs de fonds devraient faire. – RD Marte, Asie-Pacifique*

### **ANNEXE 4 : ÉTUDES DE CAS DES PRINCIPAUX MÉCANISMES DE FINANCEMENT MONDIAUX**

*Les études de cas suivantes se penchent de plus près sur ce que font certains bailleurs de fonds en matière de soutien aux communautés. Des exemples de pratiques et d'initiatives efficaces et prometteuses sont mis en avant. Ces études de cas ne cherchent pas à donner une vue d'ensemble complète des mécanismes de financement, des problèmes courants ou même des approches prometteuses des bailleurs de fonds, mais offrent un aperçu de la manière dont des grands donateurs tentent de répondre aux besoins des communautés, ainsi qu'à certains défis persistants ou émergents.*

## **ÉTUDE DE CAS N° 1 : LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

<http://www.theglobalfund.org/fr/>

Avec près de 40 milliards de dollars décaissés depuis sa création en 2003, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial) est la plus importante source multilatérale de financement pour ces trois maladies. Les programmes de lutte contre le VIH représentent la plus grande partie de son portefeuille pour ce qui est des montants décaissés. Le Fonds mondial est un pilier absolument indispensable de l'architecture de financement de la riposte mondiale au VIH, et pas seulement à cause du montant des ressources qui transitent par le Fonds des pays donateurs vers les pays bénéficiaires. Alors qu'il n'était à l'origine qu'un simple intermédiaire de financement, le Fonds mondial a acquis au fil du temps un statut de leader dans l'élaboration de la riposte au VIH aux niveaux mondial, régional et national. Le Fonds mondial a fait preuve de leadership en attirant l'attention sur les populations clés, sur la nécessité pour les gouvernements nationaux d'assumer une plus grande part du financement de leurs propres actions, et sur l'importance des communautés dans la riposte à ces trois maladies. Les paragraphes suivants mettent en avant une série d'initiatives du Fonds mondial portant directement sur le financement et le renforcement de la riposte communautaire au VIH, et qui ont été élaborées et mises en œuvre principalement pour répondre aux besoins exprimés par les communautés et la société civile.

### **Le renforcement des systèmes communautaires**

Le Cadre de renforcement des systèmes communautaires (RSC) aide « les candidats à concevoir, définir et quantifier plus clairement les efforts nécessaires afin de renforcer » la riposte communautaire. « Le renforcement des systèmes communautaires est une démarche destinée à favoriser le développement de communautés, d'organisations, de groupes et de structures communautaires informés, compétents et coordonnés. Il permet à ces entités de contribuer à l'efficacité et à la pérennité des interventions au niveau communautaire, dans le domaine de la santé notamment, y compris au développement d'un environnement favorable et réactif<sup>xlvii</sup>. » L'inclusion d'éléments de RSC dans les programmes subventionnés offre aux communautés un point d'accès grandement nécessaire, quoique limité, aux financements du Fonds mondial.

### **Les notes conceptuelles**

Le Fonds mondial insiste sur la coordination entre les donateurs et exige un dialogue approfondi entre les décideurs et les maîtres d'œuvre (responsables de la mise en œuvre des programmes) lors de l'élaboration de notes conceptuelles, un terme utilisé depuis 2014 pour désigner les demandes de financement. Le processus de « dialogue au niveau du pays » a pour but de s'assurer que toutes les parties concernées ont l'occasion de faire connaître les priorités qu'elles souhaitent voir figurer dans les programmes subventionnés. Cependant, ces concertations et, plus important encore, les processus d'élaboration des notes conceptuelles qui s'ensuivent ont parfois tendance à être dominés par des acteurs non communautaires tels que les représentants des gouvernements ou de grandes ONG. Même si le processus est loin d'être parfait, il est généralement considéré comme une étape dans la bonne direction.

### **Des demandes de financement différenciées**

À partir de la période d'allocation 2017-2019, le Fonds mondial commencera à utiliser une démarche « différenciée » pour les notes conceptuelles. Cette approche a pour but de simplifier le processus dans les pays aux antécédents solides ou qui prévoient principalement de poursuivre le travail commencé avec des subventions antérieures. Si cette mesure permettra probablement aux représentants des communautés de consacrer moins de temps à l'élaboration des propositions, elle menace en revanche la participation communautaire, en ce sens qu'elle pourrait limiter les possibilités pour les communautés de

contribuer au « dialogue au niveau du pays » ainsi qu'à l'élaboration des notes conceptuelles.

### **Les programmes régionaux**

La plupart des subventions du Fonds mondial vont à des pays, où elles sont gérées par les ministères de la santé ou par d'autres grandes entités comme les ONG internationales. Les subventions régionales financent des programmes à l'échelon régional, qui soient soutiennent eux-mêmes plusieurs programmes nationaux, soit répondent à un besoin difficile à satisfaire au niveau des pays, comme par exemple la défense des droits des populations clés. Dans les pays caractérisés par un environnement juridique et politique difficile, en particulier pour les populations clés, les programmes régionaux peuvent être un moyen pour ces populations de financer leurs actions sans compter sur les subventions accordées au niveau des pays. Les programmes régionaux ont été décrits comme un outil essentiel pour poursuivre le soutien du Fonds mondial aux populations clés et vulnérables dans les pays en « transition » qui, au vu des critères d'admissibilité économiques ou épidémiologiques, sont en passe de s'affranchir de l'aide du Fonds mondial.

### **Communautés, droits et genre**

En 2013, le Fonds mondial a créé un Département chargé des questions liées aux communautés, aux droits et au genre (CDG) au sein de son Secrétariat basé à Genève. Le rôle du Département CDG est de favoriser la participation des communautés, de la société civile et des populations clés, y compris des femmes et des enfants, à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes subventionnés par le Fonds mondial. Le département est également chargé de sensibiliser le personnel du Secrétariat et des partenaires clés comme les instances de coordination nationale aux questions liées aux communautés, aux droits et au genre.

Le Département CDG est responsable de la gestion du Programme d'assistance technique en matière de réponses communautaires, de droits et de genre, un programme qui « apporte un soutien aux organisations communautaires et de la société civile afin que celles-ci puissent s'impliquer de façon significative dans le modèle de financement pendant les processus de dialogue au niveau du pays et d'élaboration des notes conceptuelles<sup>xlviii</sup> ».

### **ÉTUDE DE CAS N° 2 : LE PLAN PRÉSIDENTIEL AMÉRICAIN D'AIDE D'URGENCE À LA LUTTE CONTRE LE SIDA**

<http://www.pepfar.gov/>

Lancé en 2003, le Plan présidentiel américain d'aide d'urgence à la lutte contre le sida (PEPFAR) finance à hauteur de plus de 6 milliards de dollars par an les actions contre le VIH menées dans les pays que le gouvernement des États-Unis juge prioritaires du fait d'une forte charge de morbidité associée à des ressources insuffisantes. Le financement du PEPFAR est demandé chaque année par le président des États-Unis au Congrès dans le cadre du budget national.

Les financements sont accordés en fonction des plans opérationnels nationaux aux agences d'exécution chargées de mettre en œuvre les programmes dans chaque pays. Ces agences d'exécution sont de grandes organisations réputées capables de gérer des budgets importants, telles que les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) ou l'USAID. Les agences d'exécution sous-traitent ensuite avec des partenaires d'exécution. Ces partenaires peuvent être des organisations communautaires, mais sont généralement soit le ministère de la santé du pays concerné, soit de grandes ONG principalement basées aux États-Unis, qui travaillent au niveau international. Les partenaires d'exécution peuvent soit fournir des services directement, soit sous-traiter avec des organisations communautaires. Bien que ces financements aient toujours été importants et d'une grande utilité, le PEPFAR est également l'exemple d'une situation dans laquelle des montants importants sont déversés sur des non-exécutants, dans la mesure où les fonds doivent

passer par plusieurs intermédiaires entre le moment où ils sont approuvés et celui où ils parviennent aux prestataires de services et aux communautés.

### **Le Fonds d'investissement pour les populations clés**

En juin 2016, lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la fin du sida, l'Ambassadrice Deborah L. Birx, Coordonnatrice pour les États-Unis de la lutte mondiale contre le sida, a annoncé la création d'un Fonds d'investissement pour les populations clés doté de 100 millions de dollars. L'objectif de ce Fonds est de contribuer à la réalisation des cibles 90-90-90 dans les populations clés. Le Fonds a pour but de remédier à des problèmes spécifiques en dotant de moyens suffisants les actions menées par et pour certaines populations – les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transgenres, les professionnel(le)s du sexe, les personnes incarcérées et les consommateurs de drogues –, notamment :

- L'absence de soutien financier apporté aux populations clés par leurs gouvernements ;
- La stigmatisation, la discrimination et la violence dont ces populations sont victimes ;
- Des financements insuffisants pour pérenniser les organisations communautaires qui travaillent auprès des populations clés dans le cadre des processus existants du PEPFAR, malgré la pression exercée sur les partenaires d'exécution pour qu'ils aident ces organisations.

Les résultats des premières évaluations de l'efficacité du Fonds d'investissement pour les populations clés ne seront disponibles qu'en 2017. Ces évaluations, réalisées par le PEPFAR en collaboration avec l'ONUSIDA, seront effectuées lors de réunions trimestrielles de l'équipe évaluatrice du contrôle et de la redevabilité du PEPFAR (POART) et dans le cadre du processus traditionnel d'évaluation des plans opérationnels nationaux, qui sont récemment devenus eux-mêmes plus inclusifs.

Avant même ces évaluations, la chose utile à savoir pour les organisations communautaires concernant le Fonds d'investissement pour les populations clés du PEPFAR, ce sont les déficits et les problèmes de financement auxquels le Fonds tente de remédier et qui coïncident fortement avec certains obstacles exposés dans ce rapport. Ceux-ci comprennent :

#### **L'interconnexion entre les activités de prestation de services et les activités de sensibilisation pour les populations clés**

Pour les populations clés et d'autres communautés marginalisées, les activités de prestation de services ne peuvent pas exister en dehors de l'environnement politique et juridique dans lequel vivent les personnes concernées. Face à cette réalité, le Fonds appelle les candidatures d'organisations qui dispenseront des services dans le respect « des droits de l'homme et de la justice sociale ». Par ailleurs, les organisations sont encouragées à inclure un soutien aux chargés de plaidoyer dans leurs projets de budget, et les organisations nationales et régionales qui s'opposent directement aux violations des droits de l'homme sont invitées à postuler.

#### **Le fossé entre les exigences des grands donateurs en matière de rapports et les capacités administratives des organisations communautaires**

Les organisations les plus proches de la base, qui sont le plus à même de répondre avec souplesse et efficacité aux besoins des populations, sont souvent celles qui peuvent le moins embaucher, former et gérer le personnel supplémentaire nécessaire pour gérer les exigences complexes des donateurs en matière d'enregistrement, de comptabilité et de rapports. Ces organisations sont handicapées dès le départ, du fait qu'elles ne peuvent pas s'offrir les services coûteux des consultants qui rédigent les propositions d'organisations plus grandes et déjà dotées de moyens plus importants. Le Fonds a mis en place deux processus pour remédier à ce problème. D'abord, le PEPFAR recherche des candidatures émanant de « bénéficiaires principaux » qui

peuvent être des consortiums nationaux ou régionaux d'organisations, au sein desquels de petites organisations non enregistrées s'associent à des organisations aux capacités plus importantes. Ensuite, le PEPFAR évalue les bénéficiaires principaux sélectionnés par le Fonds en examinant jusqu'à quel point ces bénéficiaires envisagent d'utiliser leurs subventions pour financer des organisations communautaires plus petites.

#### **La difficile pérennisation des organisations communautaires**

Le financement actuel de la riposte communautaire au VIH ne permet pas de soutenir les organisations communautaires de façon durable. De manière générale, les financements ne sont pas accordés pour plusieurs années et ne couvrent aucun des postes suivants : frais de base, administration, frais généraux ; développement organisationnel, perfectionnement du personnel, renforcement des capacités ; comptabilité, suivi et évaluation. Les partenaires d'exécution peuvent budgétiser ces coûts, ce qui n'est pas le cas des organisations communautaires. Pour remédier à cela, le Fonds propose un financement pluriannuel (sur trois à quatre ans) et finance des postes de dépenses pour des agents de développement, des gestionnaires de subventions, des rédacteurs de propositions et le renforcement des capacités.

#### **L'absence de mécanismes clairs permettant de connaître la part des financements qui va à des programmes communautaires**

Les systèmes actuels du PEPFAR n'ont pas été conçus de manière à pouvoir connaître précisément la part des financements qui va à des programmes ou à des organisations dirigés par les communautés ou par des populations clés. Cette situation a rendu impossible tout suivi des montants attribués aux actions communautaires. Cependant, comme le Fonds est administré directement par le Département d'État et non par des agences ou des partenaires d'exécution, des données de qualité seront collectées concernant le montant des financements et les organisations bénéficiaires.

Le Fonds rencontre certaines difficultés pour atteindre ses objectifs. Une de ces difficultés réside dans la définition des « populations clés ». Dans la définition utilisée par le PEPFAR pour ses critères d'admissibilité, les populations clés comprennent les homosexuels et les autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transgenres, les professionnel(le)s du sexe, les personnes incarcérées et les consommateurs de drogues. Les personnes vivant avec le VIH ne figurent donc pas dans cette définition, et ce, malgré la place prépondérante qu'elles occupent dans la définition de l'ONUSIDA. En fait, le principe d'une participation accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA) ne figure dans aucun document d'orientation du PEPFAR. Il est vrai que les personnes qui appartiennent à une autre population clé et qui vivent avec le VIH sont incluses dans le mandat du Fonds. Cependant, cette inclusion est d'abord le fait de leur appartenance à cette autre population clé. Cette définition restrictive des populations clés peut créer des difficultés pour répertorier les mauvais traitements dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH dans l'ensemble des populations en vue d'y remédier. Par ailleurs, il faudra veiller particulièrement à ce que les personnes vivant avec le VIH, qui sont aussi stigmatisées au sein d'autres groupes de population clés, y compris celui auquel elles appartiennent, ne se retrouvent pas marginalisées encore plus dans le choix des priorités et des activités financées.

Enfin, malgré les efforts pour rendre le Fonds accessible à des organisations de petite taille et plus locales, les critères d'admissibilité et les exigences du processus de demande restent restrictifs. L'obtention d'un numéro DUNS (Data Universal Numbering System) peut prendre des années et le processus de demande sur « grants.gov », utilisée par le gouvernement des États-Unis, est long et complexe. Le processus continue de profiter aux organisations capables de supporter des frais généraux élevés, dotées de moyens humains importants et de services dédiés aux demandes de subventions auprès du gouvernement des États-Unis. Par conséquent, le processus de demande va continuer à exclure de nombreuses organisations communautaires dirigées par des populations clés.

## REFERENCES

<sup>ii</sup> 60 (d) : Nous nous engageons à construire des systèmes de santé axés sur l'être humain...en élargissant la prestation de services de proximité de façon à ce que ceux-ci représentent au moins 30 % de l'ensemble des services d'ici à 2030,...et en renforçant l'aptitude des organisations de la société civile à fournir des services de prévention et de traitement du VIH ;

64 (a) : Nous préconisons un investissement accru et soutenu dans le rôle de sensibilisation et d'impulsion, la participation et l'autonomisation des personnes qui vivent avec le VIH, risquent d'être infectées ou sont touchées par le virus,...dans le cadre de l'action menée pour faire en sorte qu'au moins 6 pour cent de l'ensemble des ressources mondiales consacrées à la lutte contre le sida soient affectées aux moyens d'action sociaux que sont la sensibilisation, la mobilisation sociale et politique, le suivi par la communauté, la communication publique et les programmes de communication destinés à renforcer l'accès aux tests et aux diagnostics rapides, ainsi qu'aux programmes dans le domaine des droits de l'homme tels que la réforme des lois et des politiques publiques et la réduction de la stigmatisation et de la discrimination ;

<sup>ii</sup> 5.2 *Exhorte* l'ONUSIDA et les autres partenaires à continuer de fournir des fonds et une assistance technique pour renforcer la société civile et les capacités au niveau communautaire conformément à l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 ;

6.2(b). Compte tenu de la participation significative et mesurable à la riposte au sida des organisations de la société civile et des personnes vivant avec le VIH, il est important de continuer à investir et à soutenir la société civile, notamment les réseaux de personnes vivant avec le VIH, pour renforcer leur rôle essentiel dans l'accélération de la riposte au sida ;

6.4 *Demande au Programme commun* :

1. D'aider les États membres et les organisations de la société civile et les autres partenaires à coordonner les discussions sur le financement de la lutte contre le VIH et la planification de la transition en vue de ripostes au VIH durables sur le plan programmatique et financier ;
2. D'aider encore les États membres et les organisations de la société civile à maximiser l'utilisation des ressources disponibles et d'étudier et de mettre en œuvre des options de financement innovantes ;
3. D'aider les pays à renforcer les systèmes de santé qui associent le secteur public, le secteur privé et les communautés locales à la riposte, et à étudier des modes de prestation de services innovants ;
4. D'aider les pays à identifier des possibilités pour améliorer et/ou maintenir l'approvisionnement en médicaments antirétroviraux et en autres produits de santé liés au VIH ;

<sup>iii</sup> 63 (a) : Réaffirmer que la pleine jouissance de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous favorise la riposte mondiale à l'épidémie de sida, notamment dans les domaines de la prévention, des traitements et de la prise en charge médico-sociale du VIH, et reconnaître que la lutte contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH, supposées vivre avec le virus, exposées au risque d'infection ou affectées par l'épidémie, est un élément essentiel du combat mené à l'échelle mondiale contre l'épidémie de VIH ;

63 (b) : S'engager à renforcer aux niveaux international, régional, national, local et communautaire les mesures destinées à prévenir les crimes, les violences et les persécutions à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, affectées par l'épidémie ou exposées au risque d'infection, favoriser le développement et l'intégration de ces personnes sur le plan social, intégrer ces mesures dans des initiatives générales visant à faire appliquer la loi ainsi que dans des programmes complets et des politiques globales de lutte contre le VIH, pour atteindre les cibles de la stratégie d'accélération de la riposte au sida et les objectifs de développement durable ; examiner et, au besoin, réformer des lois, des dispositions ou des directives susceptibles d'entraver les actions contre le sida ou de renforcer la stigmatisation et la discrimination, portant par exemple sur l'âge du consentement, la non-divulgaration du statut sérologique, l'exposition au VIH et la transmission du virus, l'accès des adolescents aux services, les restrictions de voyage ou le dépistage obligatoire du VIH, notamment chez les femmes enceintes qui devront toutefois être incitées à faire le test, afin d'éliminer les obstacles à une mise en œuvre réussie, efficace et équitable des programmes de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH ;

63 (c) : S'engager à intensifier les efforts visant à créer des cadres juridiques, sociaux et stratégiques propices dans chaque contexte national afin d'éliminer la stigmatisation, la discrimination et la violence liées au VIH, notamment en établissant des liens entre prestataires de services de milieux divers – secteur de la santé, lieux de travail et secteur éducatif, entre autres ; favoriser l'accès aux services de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH, ainsi qu'un accès non discriminatoire à l'éducation, à la santé, à l'emploi et aux services sociaux ; fournir une protection juridique aux personnes vivant avec le VIH, affectées par l'épidémie ou exposées au risque d'infection, notamment ce qui concerne les droits à hériter et le respect de la vie privée et de la confidentialité ; promouvoir et protéger l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

63 (d) : Souligner la nécessité d'atténuer l'impact de l'épidémie sur les travailleurs, leurs familles et les personnes à leur charge, sur les lieux de travail et sur les économies, notamment en tenant compte de toutes les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que des orientations contenues dans les recommandations pertinentes de l'OIT, en particulier la Recommandation (n° 200) concernant le VIH/sida et le monde du travail de 2010, et appeler les employeurs, les syndicats, les employés et les bénévoles à prendre des mesures pour éliminer la stigmatisation et la discrimination, pour protéger, promouvoir et faire respecter les droits de l'homme, et pour faciliter l'accès aux services de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH ;

63 (e) : S'engager en faveur de stratégies nationales de lutte contre le sida, qui permettent aux personnes vivant avec le VIH, affectées par l'épidémie ou exposées au risque d'infection, de connaître leurs droits et d'avoir accès à des services juridiques pour prévenir et se défendre contre des violations des droits de l'homme, notamment des stratégies et des programmes ayant pour objectifs de sensibiliser les forces de l'ordre et les membres du corps législatif et judiciaire, de former les professionnels de santé aux questions liées à la non-discrimination, à la confidentialité et au consentement éclairé, de soutenir des campagnes nationales d'éducation aux droits de l'homme et d'observer l'incidence de l'environnement juridique sur la prévention, le traitement et la prise en charge médico-sociale de l'infection à VIH ;

63 (f) : S'engager à promouvoir des lois et des politiques qui garantissent la jouissance de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux enfants, aux adolescents et aux jeunes, en particulier à ceux qui vivent avec le VIH, qui sont affectés par l'épidémie ou qui sont exposés au risque d'infection, de façon à éliminer la stigmatisation et la discrimination auxquelles ils sont confrontés ;

63 (g) : Encourager les États membres à se pencher sur la vulnérabilité au VIH et les besoins de santé spécifiques des populations migrantes et mobiles, des réfugiés et des populations touchées par des crises, à prendre des mesures pour réduire la stigmatisation, la discrimination et la violence, à revoir les politiques de restriction à l'entrée sur leur territoire en fonction du statut sérologique en vue d'éliminer ces restrictions et de cesser de renvoyer les personnes séropositives, et à favoriser l'accès de ces populations à des services de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH ;

<sup>iv</sup> 22. a) Respecter pleinement nos engagements respectifs en vue de permettre aux OSC de jouer leur rôle d'actrices indépendantes du développement, en veillant tout particulièrement à créer un environnement cohérent avec les droits internationaux agréés, propice à une maximisation de leur contribution au développement.

<sup>v</sup> Les personnes interrogées avaient la possibilité d'ignorer toute question à la laquelle elles préféreraient ne pas répondre ; par conséquent, la participation à l'enquête n'était pas conditionnée au fait de remplir tous les champs. Les données retenues pour l'analyse proviennent des enquêtes remplies à plus de 50 %.

<sup>vi</sup> Afin de protéger l'anonymat des personnes interrogées, celles-ci étaient autorisées à ne pas mentionner leur pays, leur organisation ou leur nom (16 % des participants ont refusé d'indiquer leur pays de résidence actuel).

<sup>vii</sup> Rodriguez-Garcia, R., Bonnel, R., N'Jie, N., Olivier, J., Pascual, F. B., Wodon, Q. 2011. *Analyzing Community Responses to HIV and AIDS: Operational Framework and Typology*. Banque mondiale, Washington, DC.

<sup>viii</sup> ONUSIDA, Stop AIDS Alliance. 2015. *Communities Deliver: the critical role of communities in reaching global targets to end the AIDS epidemic*.

<sup>ix</sup> Rodriguez-García, R., Bonnel, R., Wilson, D., N'Jie, N. 2013. *Investing in Communities Achieves Results: Findings from an Evaluation of Community Responses to HIV and AIDS*. Extrait de la série *Directions in Development*. Banque mondiale, Washington, DC.

<sup>x</sup> Assemblée générale des Nations Unies. 2016. *Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida : Accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030*.

<sup>xi</sup> « 60 (d) : Nous nous engageons à construire des systèmes de santé axés sur l'être humain en renforçant les systèmes sanitaires et sociaux, y compris pour les populations dont les données épidémiologiques montrent qu'elles sont plus exposées à l'infection et en élargissant la prestation de services de proximité de façon à ce que ceux-ci représentent au moins 30 % de l'ensemble des services d'ici à 2030, en investissant dans les ressources humaines spécialisées dans la santé ainsi que dans le matériel, les outils et les médicaments, en s'employant à ce que ces mesures ne soient pas discriminatoires et respectent, promeuvent et protègent les droits de l'homme, et en renforçant l'aptitude des organisations de la société civile à fournir des services de prévention et de traitement du VIH ; »

<sup>xii</sup> « 64 (a) : Nous préconisons un investissement accru et soutenu dans le rôle de sensibilisation et d'impulsion, la participation et l'autonomisation des personnes qui vivent avec le VIH, risquent d'être infectées ou sont touchées par le virus, les femmes et les enfants, en gardant à l'esprit les rôles et les responsabilités des parents, des jeunes, en particulier des jeunes femmes et des filles, des responsables locaux, des organisations locales, des communautés autochtones et de la société civile en général, dans le cadre de l'action menée pour faire en sorte qu'au moins 6 pour cent de l'ensemble des ressources mondiales consacrées à la lutte contre le sida soient affectées aux moyens d'action sociaux que sont la sensibilisation, la mobilisation sociale et politique, le suivi par la communauté, la communication publique et les programmes de communication destinés à renforcer l'accès aux tests et aux diagnostics rapides, ainsi qu'aux programmes dans le domaine des droits de l'homme tels que la réforme des lois et des politiques publiques et la réduction de la stigmatisation et de la discrimination. »

<sup>xiii</sup> ONUSIDA. 2016. *Stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 : Accélérer la riposte pour mettre fin au sida*. Genève.

<sup>xiv</sup> ONUSIDA, Stop AIDS Alliance. 2015. *Communities Deliver: the critical role of communities in reaching global targets to end the AIDS epidemic*.

<sup>xv</sup> Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. 2016. *Stratégie du Fonds mondial pour la période 2017/2022 : investir pour mettre fin aux épidémies*. Genève.

<sup>xvi</sup> Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. 2014. *Cadre de renforcement des systèmes communautaires*. Genève.

<sup>xvii</sup> Rodriguez-Garcia, R. 2016. *A Portfolio Approach to Evaluation: Evaluations of Community-Based HIV Responses*. Figure dans : Rist, Ray C., Frederic P. Martin et Ana Maria Fernandez, (dir. pub.). 2016. *Poverty, Inequality, and Evaluation: Changing Perspectives*. Washington, DC : Banque mondiale.

<sup>xviii</sup> Schwartlander, B., J. Stover, T. Hallett, R. Atun, C. Avila, E. Gouws, M. Bartos, P. D. Ghys, M. Opuni, D. Barr, R. Alsallaq, L. Bollinger, M. de Freitas, G. Garnett, C. Holmes, K. Legins, Y. Pillay, E. Stanciole, C. McClure, G. Hirschall, M. Laga et N. Padian. 2011. *Towards an Improved Investment Approach for an Effective Response to HIV/AIDS*. The Lancet 377 (9782) : 2031-41.

<sup>xix</sup> Organisation de coopération et de développement économiques. *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, 4<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

<sup>xx</sup> Rodriguez-Garcia, et coll., 2013.

<sup>xxi</sup> ONUSIDA. 2014. *Accélérer la riposte : mettre fin à l'épidémie du sida d'ici à 2030*.

<sup>xxii</sup> Assemblée générale des Nations Unies. 2016. *Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida : Accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030*.

<sup>xxiii</sup> Rodriguez-Garcia, R, 2016.

<sup>xxiv</sup> La délégation des ONG est consciente que la question du rôle des gouvernements nationaux dans le financement des actions communautaires est d'une extrême importance, en particulier au moment où de grands donateurs mondiaux se désengagent des pays en « transition ». Cependant, compte tenu de l'ampleur du sujet, la délégation a choisi dans le présent rapport de se concentrer principalement sur le rôle des donateurs internationaux.

<sup>xxv</sup> La délégation des ONG rejette le terme de « transition » pour désigner le processus par lequel les donateurs internationaux se désengagent de pays ou diminuent et cessent leur soutien à des pays et à des communautés, afin que les gouvernements nationaux prennent le relais. Elle estime que des termes comme « désengagement des donateurs » ou « abandon » sont plus appropriés pour décrire ces processus. La délégation a toutefois conscience que l'usage du terme « transition » est largement répandu et l'utilise donc dans ce rapport afin d'éviter toute confusion chez le lecteur.

<sup>xxvi</sup> Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Octobre 2016. Prévisions d'affranchissement du soutien du Fonds mondial d'ici 2025. Genève.

<sup>xxvii</sup> Des solutions pratiques à ce problème de coordination entre les donateurs sont proposées dans la section des recommandations du présent document.

<sup>xxviii</sup> Rodriguez-Garcia, et coll., 2013.

<sup>xxix</sup> Réseau régional de réseaux nationaux d'organisations de lutte contre le sida en Afrique de l'Est (EANNASO). 2015. *Assessing the Inclusion of Civil Society Priorities in Global Fund Concept Notes*. Arusha, Tanzanie.

<sup>xxx</sup> Assemblée générale des Nations Unies. 2016. *Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida : Accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030*.

<sup>xxxi</sup> ICASO. 2015. *Le développement de la note conceptuelle régionale, dans le cadre du (nouveau) modèle de financement du Fonds mondial : observations tirées de la première ronde de notes conceptuelles régionales*. Toronto.

<sup>xxxii</sup> Assemblée générale des Nations Unies. 2016. *Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH/sida : Accélérer la riposte pour lutter contre le VIH et mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030*.

<sup>xxxiii</sup> *Ibid.*

<sup>xxxiv</sup> *Ibid.*

<sup>xxxv</sup> On pourrait par exemple examiner le modèle CIASS (*évaluation clinique pour le renforcement des systèmes*), un modèle mis au point par l'Administration des ressources et services de santé des États-Unis pour appuyer l'assistance technique fournie dans des contextes aux ressources limitées.

<sup>xxxvi</sup> Sharma, A., Chiliade, P., Reyes, E. M., Thomas, K. K., Collens, S. R. et Morales, J. R. 2013. *Building sustainable organizational capacity to deliver HIV programs in resource-constrained settings: stakeholder perspectives*. Global Health Action, 6, 10.3402/gha.v6i0.22571.

<sup>xxxvii</sup> Administration des ressources et services de santé des États-Unis. 2016. *Clinical Assessment for Systems Strengthening*. Rockville, MD. Disponible sur : <http://www.classtoolkit.org/>.

<sup>xxxviii</sup> Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. 2016. *Questions fréquemment posées – Le cycle de financement 2017/2019*. Genève.

<sup>xxxix</sup> Organisation de coopération et de développement économiques. 2012. *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*. Busan, République de Corée, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

<sup>xl</sup> 60 (d) : Nous nous engageons à construire des systèmes de santé axés sur l'être humain...en élargissant la prestation de services de proximité de façon à ce que ceux-ci représentent au moins 30 % de l'ensemble des services d'ici à 2030,...et en renforçant l'aptitude des organisations de la société civile à fournir des services de prévention et de traitement du VIH ;

64 (a) : Nous préconisons un investissement accru et soutenu dans le rôle de sensibilisation et d'impulsion, la participation et l'autonomisation des personnes qui vivent avec le VIH, risquent d'être infectées ou sont touchées par le virus,...dans le cadre de l'action menée pour faire en sorte qu'au moins 6 pour cent de l'ensemble des ressources mondiales consacrées à la lutte contre le sida soient affectées aux moyens d'action sociaux que sont la sensibilisation, la mobilisation sociale et politique, le suivi par la communauté, la communication publique et les programmes de communication destinés à renforcer l'accès aux tests et aux diagnostics rapides, ainsi qu'aux programmes dans le domaine des droits de l'homme tels que la réforme des lois et des politiques publiques et la réduction de la stigmatisation et de la discrimination ;

<sup>xii</sup> 5.2 Exhorte l'ONUSIDA et les autres partenaires à continuer de fournir des fonds et une assistance technique pour renforcer la société civile et les capacités au niveau communautaire conformément à l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 ;

6.2(b). Compte tenu de la participation significative et mesurable à la riposte au sida des organisations de la société civile et des personnes vivant avec le VIH, il est important de continuer à investir et à soutenir la société civile, notamment les réseaux de personnes vivant avec le VIH, pour renforcer leur rôle essentiel dans l'accélération de la riposte au sida ;

6.4 *Demande au Programme commun* :

5. D'aider les États membres et les organisations de la société civile et les autres partenaires à coordonner les discussions sur le financement de la lutte contre le VIH et la planification de la transition en vue de ripostes au VIH durables sur le plan programmatique et financier ;
6. D'aider encore les États membres et les organisations de la société civile à maximiser l'utilisation des ressources disponibles et d'étudier et de mettre en œuvre des options de financement innovantes ;
7. D'aider les pays à renforcer les systèmes de santé qui associent le secteur public, le secteur privé et les communautés locales à la riposte, et à étudier des modes de prestation de services innovants ;
8. D'aider les pays à identifier des possibilités pour améliorer et/ou maintenir l'approvisionnement en médicaments antirétroviraux et en autres produits de santé liés au VIH ;

<sup>xiii</sup> 63 (a) : Réaffirmer que la pleine jouissance de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous favorise la riposte mondiale à l'épidémie de sida, notamment dans les domaines de la prévention, des traitements et de la prise en charge médico-sociale du VIH, et reconnaître que la lutte contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH, supposées vivre avec le virus, exposées au risque d'infection ou affectées par l'épidémie, est un élément essentiel du combat mené à l'échelle mondiale contre l'épidémie de VIH ;

63 (b) : S'engager à renforcer aux niveaux international, régional, national, local et communautaire les mesures destinées à prévenir les crimes, les violences et les persécutions à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, affectées par l'épidémie ou exposées au risque d'infection, favoriser le développement et l'intégration de ces personnes sur le plan social, intégrer ces mesures dans des initiatives générales visant à faire appliquer la loi ainsi que dans des programmes complets et des politiques globales de lutte contre le VIH, pour atteindre les cibles de la stratégie d'accélération de la riposte au sida et les objectifs de développement durable ; examiner et, au besoin, réformer des lois, des dispositions ou des directives susceptibles d'entraver les actions contre le sida ou de renforcer la stigmatisation et la discrimination, portant par exemple sur l'âge du consentement, la non-divulgaration du statut sérologique, l'exposition au VIH et la transmission du virus, l'accès des adolescents aux services, les restrictions de voyage ou le dépistage obligatoire du VIH, notamment chez les femmes enceintes qui devront toutefois être incitées à faire le test, afin d'éliminer les obstacles à une mise en œuvre réussie, efficace et équitable des programmes de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH ;

63 (c) : S'engager à intensifier les efforts visant à créer des cadres juridiques, sociaux et stratégiques propices dans chaque contexte national afin d'éliminer la stigmatisation, la discrimination et la violence liées au VIH, notamment en établissant des liens entre prestataires de services de milieux divers – secteur de la santé, lieux de travail et secteur éducatif, entre autres ; favoriser l'accès aux services de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH, ainsi qu'un accès non discriminatoire à l'éducation, à la santé, à l'emploi et aux services sociaux ; fournir une protection juridique aux personnes vivant avec le VIH, affectées par l'épidémie ou exposées au risque d'infection, notamment ce qui concerne les droits à hériter et le respect de la vie privée et de la confidentialité ; promouvoir et protéger l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

63 (d) : Souligner la nécessité d'atténuer l'impact de l'épidémie sur les travailleurs, leurs familles et les personnes à leur charge, sur les lieux de travail et sur les économies, notamment en tenant compte de toutes les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que des orientations contenues dans les recommandations pertinentes de l'OIT, en particulier la Recommandation (n° 200) concernant le VIH/sida et le monde du travail de 2010, et appeler les employeurs, les syndicats, les employés et les bénévoles à prendre des mesures pour éliminer la stigmatisation et la discrimination, pour protéger, promouvoir et faire respecter les droits de l'homme, et pour faciliter l'accès aux services de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH ;

63 (e) : S'engager en faveur de stratégies nationales de lutte contre le sida, qui permettent aux personnes vivant avec le VIH, affectées par l'épidémie ou exposées au risque d'infection, de connaître leurs droits et d'avoir accès à des services juridiques pour prévenir et se défendre contre des violations des droits de l'homme, notamment des stratégies et des programmes ayant pour objectifs de sensibiliser les forces de l'ordre et les membres du corps législatif et judiciaire, de former les professionnels de santé aux questions liées à la non-discrimination, à la confidentialité et au consentement éclairé, de soutenir des campagnes nationales d'éducation aux droits de l'homme et d'observer l'incidence de l'environnement juridique sur la prévention, le traitement et la prise en charge médico-sociale de l'infection à VIH ;

63 (f) : S'engager à promouvoir des lois et des politiques qui garantissent la jouissance de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux enfants, aux adolescents et aux jeunes, en particulier à ceux qui vivent avec le VIH, qui sont affectés par l'épidémie ou qui sont exposés au risque d'infection, de façon à éliminer la stigmatisation et la discrimination auxquelles ils sont confrontés ;

63 (g) : Encourager les États membres à se pencher sur la vulnérabilité au VIH et les besoins de santé spécifiques des populations migrantes et mobiles, des réfugiés et des populations touchées par des crises, à

---

prendre des mesures pour réduire la stigmatisation, la discrimination et la violence, à revoir les politiques de restriction à l'entrée sur leur territoire en fonction du statut sérologique en vue d'éliminer ces restrictions et de cesser de renvoyer les personnes séropositives, et à favoriser l'accès de ces populations à des services de prévention, de traitement et de prise en charge médico-sociale du VIH ;

<sup>xliii</sup> 22. a) Respecter pleinement nos engagements respectifs en vue de permettre aux OSC de jouer leur rôle d'actrices indépendantes du développement, en veillant tout particulièrement à créer un environnement cohérent avec les droits internationaux agréés, propice à une maximisation de leur contribution au développement.

<sup>xliiv</sup> Fondation Stephen Lewis. 2016. *What We Do*. Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.stephenlewisfoundation.org/what-we-do>

<sup>xliiv</sup> Open Society Foundations. 2016. *Health*. Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.opensocietyfoundations.org/issues/health>

<sup>xlivi</sup> Open Society Foundations. 2016. *Grants, Scholarships, and Fellowships*. Disponible à l'adresse suivante :

<https://www.opensocietyfoundations.org/grants>

<sup>xliiv</sup> Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. 2014. *Note d'information relative au renforcement des systèmes communautaires*. Genève.

<sup>xlviii</sup> Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. 2016. *Programme d'assistance technique en matière de réponses communautaires, de droits et de genre*. Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.theglobalfund.org/fr/fundingmodel/technicalcooperation/communityrightsgender/>